

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

COMPTE RENDU INTEGRAL — 15^e SEANCE

2^e Séance du Mardi 19 Octobre 1976.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. FRANCIS LEENHARDT

1. — Renvoi pour avis (p. 6741).
2. — Fixation de l'ordre du jour (p. 6741).
3. — Suite de la discussion et vote sur une motion de censure (p. 6742).
Discussion générale (suite) :
MM. Donnez,
Claude Michel,
Ralite,
Bouvard.
Clôture de la discussion générale.
Explications de vote: MM. Defferre, Ducoloné, Bernard Marie, Max Lejeune.
MM. Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances; Mitterrand.
Vote au scrutin public à la tribune.
Suspension et reprise de la séance (p. 6757).
La motion de censure n'est pas adoptée.
En conséquence, est considéré comme adopté le projet de loi de finances rectificative pour 1976 dans la rédaction sur laquelle le Gouvernement avait engagé sa responsabilité.
4. — Retrait d'une proposition de loi (p. 6757).
5. — Dépôt d'une proposition de loi organique (p. 6757).
6. — Dépôt d'une proposition de résolution (p. 6757).
7. — Dépôt d'une proposition de loi adoptée par le Sénat (p. 6757).
8. — Ordre du jour (p. 6757).

PRÉSIDENCE DE M. FRANCIS LEENHARDT,
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission de la production et des échanges demande à donner son avis sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'information et à la protection des consommateurs dans le domaine des opérations de crédit, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (n° 2547).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 2 —

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 29 octobre inclus :

Ce soir :

Suite de la discussion et vote sur la motion de censure.

Mercredi 20 octobre, après-midi, après les questions au Gouvernement, et soir jusqu'à une heure ;

Jeudi 21 octobre, après-midi et soir jusqu'à une heure ;

Vendredi 22 octobre, matin, après-midi et, éventuellement, soir :

Discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1977.

Mardi 26 octobre, matin, après-midi et soir :

Discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1977 :

Commerce et artisanat ;

Plan et aménagement du territoire ;

Services généraux du Premier ministre (Fonction publique et formation professionnelle),

étant entendu qu'au début de la séance de l'après-midi sera inscrite la discussion soit sur le texte de la commission mixte paritaire, soit en deuxième lecture du projet de loi de finances rectificative pour 1976.

Mercredi 27 octobre, matin, après-midi et soir :

Équipement et urbanisme ;

Logement,

étant entendu qu'au début de la séance de l'après-midi seront inscrites les questions au Gouvernement et la discussion sur le texte de la commission mixte paritaire du projet de loi sur la prévention des accidents du travail.

Jeudi 28 octobre, après-midi et soir :

Transports terrestres ;

Aviation civile ;

Marine marchande.

Vendredi 29 octobre, matin et après-midi :

Santé (Santé publique et action sociale).

— 3 —

SUITE DE LA DISCUSSION ET VOTE SUR LA MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion et le vote sur la motion de censure déposée par : MM. Defferre, Ballanger, Robert Fabre, Balmigère, Barel, Berthelot, Besson, François Billoux, André Billoux, Boulay, Berthouin, Bouloche, Brignon, Capdeville, Cermolacce, Chevènement, Mme Chonavel, MM. Combrisson, Jean-Pierre Cot, Crépeau, Darinot, Ducoloné, Duffaut, Paul Duraffour, Gilbert Faure, Fillioud, Forni, Frelaut, Houteer, Ibéné, Josselin, Kalinsky, Laborde, Lamps, Larue, Leenhardt, Le Foll, Le Pensec, Lucas, Marchais, Mauroy, Claude Michel, Mitterrand, Naveau, Nîles, Odru, Raymond, Rieubon, Rigout, Ruffe, Vacant, Villon, Vizet.

(Application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité sur le vote du projet de loi de finances rectificative pour 1976 dans la rédaction suivante :

Texte adopté par l'Assemblée pour les articles 1^{er}, 3, 4, 5, 5 bis (nouveau), 7, 8, 9, 10, 10 bis (nouveau), 11, 12, 13, 14, 15 et 16 ;

Texte de l'amendement n° 67 rectifié pour l'article 2 ;

Texte du projet pour l'article 6.)

Je rappelle les termes de cette motion de censure :

« Contrairement aux dispositions de la Constitution, le Gouvernement n'a pas demandé aux représentants de la nation de se prononcer sur son programme. Il a préféré, par une habileté subalterne, provoquer le vote sur une motion de censure pour permettre aux députés de la majorité d'esquiver leurs responsabilités, au risque d'aboutir à ce que l'impôt ne procède plus d'un vote explicite du Parlement.

« Les travailleurs de France refusent de faire les frais de la politique du Président de la République et de ses gouvernements successifs. Ils l'ont notamment montré avec force le 7 octobre. L'Assemblée nationale ne saurait accepter un plan qui prolonge et aggrave cette politique, augmente le chômage pour les salariés, accroît l'insécurité économique pour les agriculteurs et les travailleurs indépendants, et menace le pouvoir d'achat, alors qu'il maintient les privilèges pour les riches et les puissants.

« Décidée à lutter contre l'inflation — facteur d'inégalité pour les citoyens et d'affaiblissement pour la nation — elle affirme qu'une telle lutte ne saurait être menée en dehors des profondes réformes de structure telles qu'elles sont proposées aux Français dans le programme commun de gouvernement de la gauche.

« Refusant d'engager le pays dans une nouvelle phase d'une politique qui a déjà prouvé son injustice, sa nocivité pour le peuple, et son incapacité à régler les vrais problèmes de la France, l'Assemblée, en application du troisième alinéa de l'article 49 de la Constitution, censure le Gouvernement. »

La parole est à M. Donnez.

M. Georges Donnez. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, le dépôt d'une motion de censure, nul n'en doute, est un acte politique. C'est donc en

termes politiques qu'il nous appartient d'analyser la motion de censure déposée par le groupe des communistes et le groupe des socialistes et radicaux de gauche, et de juger de son opportunité.

D'entrée de jeu, nous disons nettement que nous ne voterons pas la défiance au Gouvernement, même si nous, les démocrates socialistes, faisons de sérieuses réserves sur certains aspects de sa politique économique et sociale. (Tiens ! tiens ! sur plusieurs bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

Nous ne voterons pas cette motion de censure car nous n'entendons pas pratiquer la politique du pire. Nous ne croyons pas que les suggestions du programme commun puissent nous sortir de l'impasse économique en laquelle nous nous trouvons, et ce ne sont pas les solutions préconisées par les auteurs de l'actuelle motion de censure qui pourront apporter la moindre remise en état de notre économie.

« Solutions » est d'ailleurs un grand mot ; dans le cas présent, je devrais plutôt dire « catalogue d'idées générales », rarement cohérentes, destinées plus à flatter l'opinion qu'à apporter un remède efficace aux maux dont souffre notre pays. Nous ne pouvons suivre de tels errements et nous ne les suivrons pas.

Mais cela ne signifie pas, monsieur le Premier ministre, que nous approuvons sans réserve les choix qui sont les vôtres. Certes, nous connaissons vos difficultés. Les sociaux-démocrates, nos amis, qui dirigent actuellement l'Allemagne fédérale, l'Autriche, le Portugal et la Grande-Bretagne. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des radicaux de gauche.) — oui, je dis bien les sociaux-démocrates, nos amis, qui dirigent ces pays (Mêmes mouvements.) ont connu ou connaissent encore ces mêmes difficultés. Nous n'aurons donc pas le mauvais goût qu'ont certains de vous rendre responsable d'une conjoncture économique qui est loin d'être spécifiquement nationale. Mais nous pensons que votre plan anti-inflationniste aurait pu refléter plus d'audace.

S'il a, à nos yeux, un mérite certain, celui d'exister, force nous est de reconnaître qu'il n'est que conjoncturel et n'aborde pas les réformes de structures économiques et sociales orientées vers cette justice sociale, fiscale et humaine dont on parle si souvent mais dont la réalisation est si lente.

Chacun l'admet : seul un effort de solidarité nationale, à l'image de celui qu'a consenti l'Allemagne fédérale pour juguler son inflation monétaire, peut nous permettre de gagner cette lutte. Un tel effort signifie en bref que chaque Français doit y participer à proportion de ses facultés et de ses moyens.

A l'évidence, monsieur le Premier ministre, les inégalités sociales, si elles ne sont pas aggravées par votre plan, comme l'écrivent certains, sont pratiquement maintenues. Il nous apparaît dès lors indispensable que des modifications structurelles interviennent rapidement dans notre société.

La France vit au-dessus de ses moyens, avez-vous dit, reprenant d'ailleurs là un lieu commun devenu vérité d'évidence. Ne pensez-vous pas dès lors que l'Etat, en premier, devrait montrer l'exemple de l'économie, voire, s'il le faut, de la parcimonie dans l'établissement de son budget.

Chacun s'accorde à dire que l'inflation actuelle résulte d'un excès global non de la demande, mais des coûts et des revenus. Les coûts englobent, certes, salaires et charges sociales. Constatons cependant que l'Allemagne fédérale paie mieux ses cadres et ses travailleurs que nous le faisons nous-mêmes, mais que l'inflation se résorbe dans ce pays. Ce n'est donc pas automatiquement vers un gel des revenus salariaux que nous devons nous orienter pour lutter efficacement contre l'inflation.

Les coûts englobent aussi les impôts, la T. V. A. entre autres.

Vous avez décidé, monsieur le Premier ministre, de diminuer certains taux de T. V. A. C'est bien, mais c'est insuffisant. Si l'Etat veut vraiment peser moins sur les coûts, il doit montrer l'exemple en réduisant son train de vie.

Je suis toujours frappé de constater chez certains un véritable refus de reconsidérer le volume des dépenses étatiques, comme si la fatalité exigeait leur continue progression. Or bon nombre de dépenses de prestige devraient disparaître, ce qui allégerait la charge des coûts par diminution de la charge fiscale, car la véritable grandeur d'un pays réside non dans quelque forme de prestige que ce soit, mais dans sa progression économique, fondement du respect international et du bien-être social.

Il vous appartient donc, monsieur le Premier ministre, de nous présenter ces temps prochains un budget qui tienne compte de votre volonté de peser sur les coûts, donc sur les prix.

Cette remarque vaut d'ailleurs quant à la réforme de la sécurité sociale. Si nous admettons que les coûts englobent salaires et charges sociales, force nous est de constater que nos charges sociales sont devenues les plus lourdes d'Europe, amenuisant ainsi nos possibilités de compétitivité dans le domaine du commerce extérieur. Il vous appartient donc aussi, monsieur le Premier ministre, sans toucher, bien entendu, aux droits légitimes des assurés sociaux, de prévoir dans les plus brefs délais une réforme structurelle de la sécurité sociale qui ferait disparaître les abus, connus de tous et jamais réprimés, grâce à une révision complète de son administration anonyme, incontrôlable et onnipotente.

Si l'on admet aussi que les coûts sont à l'origine de l'inflation que nous connaissons, force est de constater encore que les frais financiers de nos entreprises pèsent lourdement sur ces coûts.

Notre système bancaire est tel qu'une autre constatation s'impose. Si l'appauvrissement de la moyenne de nos entreprises est continu, si les salariés — cadres ou non — protestent contre les mesures que vous nous avez soumises, si les professions indépendantes sont loin de vous apporter leur concours, nos établissements bancaires, eux, sont parfaitement florissants. Il vous appartient encore, monsieur le Premier ministre, toujours par application de mesures structurelles, de faire disparaître cette anomalie qui tend à devenir l'une des plaies de notre système économique. Le crédit bancaire doit être au service de notre économie et non pas l'économie au service des banques.

Mais, quels que soient les voies et moyens employés, nous ne pourrions vaincre l'inflation que si une volonté nationale l'exige, que si la confiance nationale nous accompagne. Nous ne pourrions pas gagner la lutte contre l'inflation si cinquante Français s'opposent à cinquante autres Français en un combat singulier d'où est totalement exclu l'intérêt national. Nous ne pourrions pas gagner la lutte contre l'inflation si des investissements productifs n'apportent pas un second souffle à notre économie.

A l'évidence, seule la confiance en notre avenir économique peut amener de tels investissements.

Aujourd'hui, les chefs d'entreprises ont trop souvent l'impression que le Gouvernement fait tout ce qu'il peut pour les décourager. La technocratie dominante a créé autour de nos entreprises un système réglementaire où la complexité n'a parfois d'égale que l'absurdité. Le moindre contrôle se transforme trop souvent en chasse aux sorcières, et je me suis même laissé dire que vos services centraux, monsieur le Premier ministre, avaient reproché ces temps derniers aux inspecteurs du département du Nord d'être inefficaces sous prétexte que ce département était, sur le plan national, en queue de liste des redressements effectués. Peut-être serait-il plus équitable de dire que la présence fiscale dans le Nord a toujours été beaucoup plus réelle que partout ailleurs, sans qu'il soit besoin de recourir, en vertu de considérations inexactes, à des contrôles sourcilieux, injustes et vexatoires.

Cette expansion par la disparition de l'inflation, que nous souhaitons tous, ne peut que passer par nos entreprises. Or celles-ci ont trop souvent l'impression d'être les boucs émissaires de technocrates n'ayant aucune responsabilité directe dans l'économie alors que d'autres prennent tous les risques.

Bref, notre société, qui se dit de plus en plus libérale, est de plus en plus technocratique. Or, à l'évidence, ce n'est pas une réglementation faite le plus souvent d'autoritarisme infantile qui pourra créer un climat de confiance.

J'en ai terminé, monsieur le Premier ministre. J'aurais pu vous entretenir de l'impôt sur le capital. Mais j'estime, avec vous, qu'il ne serait pas sérieux de voter une telle mesure, à la sauvette en quelque sorte, par voie d'amendement. J'aurais pu vous entretenir encore de la lutte contre le chômage — étant entendu, d'ailleurs, qu'inciter en quelque sorte certains à ne pas rechercher du travail est une politique antisociale — mais je ne crois pas que le moment soit tellement bien choisi.

Comme vous pouvez vous en rendre compte, nos réserves ne sont pas de pure forme. Notre refus d'approuver cette motion de censure constitue une non-défiance à votre égard. Si, demain, vous donnez à la France une monnaie stable, une économie prospère, en répartissant, dans la justice sociale, les fruits de l'expansion, alors nous vous donnerons notre confiance sans restriction. (Applaudissements sur les bancs des centristes et des démocrates sociaux et sur divers bancs de l'Union des démocrates pour la République et des républicains indépendants et des réformateurs.)

M. Maurice Blanc. C'est le pari de Pascal !

M. le président. La parole est à M. Claude Michel.

M. Claude Michel. Monsieur le Premier ministre, votre prédécesseur, M. Chirac, avait mis à profit son passage au ministère de l'agriculture pour tenter de se créer une image de marque de défenseur du monde agricole. Il parlait souvent, à tout propos, de l'importance de l'agriculture française et de l'intérêt qu'il portait à la solution des problèmes de la profession, notamment à l'amélioration du revenu des exploitants.

On connaît les résultats : depuis 1973, la baisse importante et constante du revenu est le cadeau annuel que le gouvernement fait au monde paysan. Avec vous, le changement en la matière est sans surprise : pas une petite phrase sur les agriculteurs lors de votre déclaration de politique générale.

Belle désinvolture à l'égard de ceux dont on vantait les efforts de modernisation et les services qu'ils rendaient à l'équilibre de la balance commerciale de la France, en assurant 35 p. 100 du volume de nos exportations.

Et pourtant... les déclarations n'avaient pas manqué avant et pendant l'été. On allait faire appel à la solidarité nationale. Votre prédécesseur avait déclaré : « Toutes les dispositions seront prises pour que la solidarité nationale joue pleinement ». Et, quelque temps plus tard : « En 1976, les agriculteurs auront un revenu au moins égal à celui de 1975 ».

Pourtant, devant le silence et la carence du Gouvernement, l'inquiétude s'empara de nos éleveurs petits et moyens, et fit rapidement place à l'angoisse du lendemain. Alors, ils tentèrent de s'organiser un peu partout pour compenser les pertes de fourrage. Et ce furent, dans maints départements, les « opérations paille ».

Ayant laissé la profession sans directives, vous savez aujourd'hui que ces actions ne se sont pas déroulées partout normalement ni avec une grande justice en toutes circonstances. Le laisser-faire et la désinvolture du Gouvernement ont donné naturellement lieu à des abus. Ici ou là, il fallait être adhérent de tel syndicat ou accepter d'en prendre la carte, en acquittant parfois deux années de cotisations, pour avoir droit à la fourniture d'un peu de paille.

Et que dire des couples dont le mari est salarié de l'agriculture ou de l'industrie — d'ailleurs parfois au chômage aujourd'hui — tandis que l'épouse exploite quelques hectares, fournissant un salaire d'appoint grâce au lait de trois ou quatre vaches ? Pour ceux-là, rien ! Personne, ni vous ni la profession ne les tolèrent. Alors, découragés, ils abandonnent leur terre et libéreront les quelques hectares qu'ils travaillent, au bénéfice des plus riches. Nous savons bien que seuls les agriculteurs à titre principal cotisant à l'AMEXA ont toujours droit aux aides, mais qu'en est-il de la considération que vous leur portez ?

Pourtant, au cours de l'été, le Gouvernement — rappelez-vous, vous en faisiez partie — n'a pas lésiné. Tandis que les ruraux cherchaient de la paille ou du fourrage, ou tentaient parfois avec désespoir de vendre leurs bêtes, vous augmentiez le prix du lait à la consommation et, dans le même temps, en prétextant la hausse des matières premières, vous autorisiez la hausse du prix des aliments du bétail, alors que de toutes parts était demandée la taxation.

Était-ce de la provocation ou du cynisme ?

Il y a quinze jours, dans votre déclaration de politique générale, vous les avez oubliés, ces pauvres agriculteurs.

Il est vrai qu'il pleut maintenant. Mais, comme d'habitude, pendant l'été, alors que le soleil brülait sur les plages, dans nos montagnes et dans nos campagnes, le ciel était sombre dans les couloirs de Matignon ! Il est évident que « gérer l'imprévisible », comme l'a dit un de vos prédécesseurs au ministère des finances, n'est pas facile ! Mais cela autorise toutes les excuses, y compris, depuis plusieurs années, l'impéritie en ce qui concerne l'indépendance nationale de l'approvisionnement en énergie primaire, ainsi que le laisser-faire dans le domaine monétaire.

Le 9 juillet, le Président de la République affirmait : « Notre agriculture est la plus puissante d'Europe. » Mais, si cela est vrai, au prix de quels sacrifices pour les paysans français !

Ceux qui subissent les plus gros dommages sont ceux qui étaient déjà mal placés dans la concurrence entre agriculteurs. Encore et toujours sont frappés les paysans les plus pauvres, ceux qui exploitent une petite superficie et ne s'adonnent ainsi qu'à la production animale, notamment de bovins dans ma région. Ce sont eux que la sécheresse a le plus touchés ; ce sont eux qui auront le plus de mal à passer le cap du printemps en 1977.

En vérité, la politique implacable du capitalisme en matière agricole est la seule politique que vous menez : la sécheresse, cet accident conjoncturel, accentue en fait la sélection des agriculteurs. Dans un premier temps, privés des aliments du bétail qu'ils produisaient eux-mêmes, ils vont, dans un deuxième temps, accroître considérablement leur endettement en achetant des aliments composés. Certes, me direz-vous, ils bénéficieront des « prêts calamités ». Mais, alors, où va-t-on ?

Ainsi, le département de l'Eure, que je représente, a été sinistré chaque année depuis 1971 pour une ou plusieurs cultures ; les sinistres sont de plus en plus graves et les charges s'accroissent. Le montant des « prêts calamités » dans ce département est passé de 6,296 millions en 1972 à 48 millions en 1975.

Vous nous parlerez peut-être aussi des prêts bonifiés. Mais, en cette matière, comment va évoluer la situation ? N'allons-nous pas vers une refonte des modalités d'attribution dont les conséquences pénaliseront les éleveurs ? Ceux qui auront été contraints de se séparer d'une partie de leur cheptel en raison du manque de fourrage ne pourront pas bénéficier de prêts à taux réduit pour le reconstituer.

Les conditions d'accès aux prêts du Crédit agricole deviennent moins favorables et plus sélectives. De plus, vous accentuez la concentration foncière en faveur des plus riches, ce qui aura pour conséquence une élimination plus rapide des exploitants, notamment les plus jeunes, qui sont aujourd'hui endettés pour avoir trop écouté les conseils de modernisation donnés par le ministère de l'Agriculture.

C'est évident, la crise de 1976 va précipiter l'évolution du monde agricole. Elle entraînera la diminution du cheptel et pour 1977 les pertes seront essentiellement le fait de productions animales : chute de la production de lait et décapitalisation — 10 p. 100 pour les vaches laitières, 15 p. 100 pour les animaux à viande, 5 p. 100 pour les animaux de souche.

En ce qui concerne les productions fourragères, le département de l'Eure a été déclaré sinistré pour le foin en 1974 ; il l'a été pour le maïs-fourrage et la betterave fourragère en 1975 et pour l'ensemble des productions en 1976.

La perte subie par les agriculteurs se répercute sur leur revenu par un déstockage très important de fourrages et par une consommation importante d'aliments du bétail. Ainsi, le poste « aliment du bétail » progresse dans ce département de 76 p. 100 par rapport à 1975. Il convient de noter d'autre part que l'industrie des aliments composés a augmenté ses prix de 15 p. 100, dont 8,5 p. 100 le 19 juillet 1976 avec l'autorisation du Gouvernement.

Le déficit en fourrage aura deux conséquences : forte progression des achats d'aliments complets et complémentaires ; réduction de la part des céréales collectées dans le département, en raison de l'autoconsommation.

L'étude du résultat brut d'exploitation traduit bien la baisse importante du revenu des agriculteurs de mon département.

En effet, dans l'optique de la commercialisation, la chute du revenu agricole en 1976 par rapport à 1975 est estimée à 273 millions de francs, soit une baisse de 48 p. 100.

Quant au prix du soja, il a augmenté de 47 p. 100, vous le savez, entre octobre 1975 et juillet 1976. Cette évolution se prolongera sans doute l'an prochain. Ainsi, trois ans après la crise d'approvisionnement en soja, le Gouvernement n'a rien mis en place pour diminuer notre dépendance, car elle profite aux grandes firmes qui produisent les aliments.

Depuis bientôt vingt ans, on vise un double but : dépendance accrue par un surendettement et accroissement de la productivité tel qu'il amène la sélection et le départ de milliers d'agriculteurs.

Votre gouvernement ne faillira pas à la règle suivie par ses prédécesseurs pour le malheur des exploitants familiaux. Le revenu agricole moyen est bloqué à un niveau tel qu'un ménage agricole ne peut jamais atteindre le niveau de consommation d'un ménage de salariés car il est toujours obligé de prélever sur le revenu pour moderniser l'exploitation.

Selon les années, 30 à 50 p. 100 des exploitants ont un revenu inférieur au S. M. I. C. Un tiers ont un revenu compris entre une et deux fois le S. M. I. C.

De ce fait, deux tiers des agriculteurs se trouvent confrontés au choix suivant : quitter l'exploitation ou s'y replier en acceptant de vivre à l'écart de notre société.

Ne nous étonnons plus de voir les jeunes agriculteurs et certaines fédérations départementales d'exploitants ou chambres

d'agriculture refuser de participer à la répartition de vos aides. D'après l'hebdomadaire *Agra*, le principe d'attribution laisse l'appréciation au préfet qui doit arrêter les bases de la répartition avec les organisations professionnelles. Quelle place votre système accordera-t-il aux adhérents d'autres organisations syndicales, pourtant tout aussi représentatives, dans la consultation avec les préfets ?

Le 14 octobre, au cours de la discussion générale du projet de loi de finances rectificative pour 1976 — votre plan de lutte contre l'inflation et de dédommagement des agriculteurs sinistrés — vous refusez d'abord tout amendement aux articles 2 et 6 et demandez le rejet de l'amendement du groupe socialiste à l'article 11 : ces trois articles concernaient les agriculteurs.

A l'article 6, vous supprimez aux exploitants sinistrés le droit de dégrèvement de l'impôt foncier sur les pertes de récoltes, que la loi du 12 décembre 1957 leur accordait. Cet article leur reprend donc d'une main, vous en conviendrez, ce qui leur est distribué de l'autre ; et même, dans certains cas, il leur reprend plus que ce qui leur est accordé.

Comment les agriculteurs ne seraient-ils pas profondément choqués par de telles pratiques ? En effet, sous prétexte de solidarité nationale, le Gouvernement décide de lui-même, presque sans aucune consultation du Parlement ni de la profession, d'imposer des mesures fiscales qui risquent de dresser contre les agriculteurs, pourtant hors de cause, les autres catégories socio-professionnelles.

Puis, dans un second temps, votre gouvernement décide, de nouveau seul, des critères de répartition des maigres aides dégagées, aboutissant ainsi à dresser cette fois les agriculteurs les uns contre les autres.

Le 13 octobre, enfin, le ministre de l'Agriculture refuse de répondre à notre collègue M. Pierre Joxe qui lui demande quels ont été les critères retenus pour le calcul de l'aide et la répartition entre les départements.

Le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche a donc déposé un amendement à l'article 11, tendant à ce que l'estimation seule des dommages subis par les agriculteurs soit faite démocratiquement au niveau communal et en tenant compte des situations individuelles. C'était possible, mais vous avez préféré laisser l'estimation, ainsi que la répartition de l'enveloppe, aux bons soins des préfets.

Dans ces conditions, les agriculteurs de ce pays, dans leur grande majorité, ne peuvent vous faire confiance. Il faudra bien que vous-même et votre majorité l'admettiez : le jugement de ceux qui ont les pieds dans la terre de France vous est défavorable.

Nous sommes aujourd'hui porteurs de leurs espérances. La gauche, par son programme de gouvernement, saura apporter les solutions à leurs problèmes, et vous le savez, c'est d'ailleurs ce qui vous gêne. Ce sont les agriculteurs de ce pays qui, par nos voix, voteront la motion de censure. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Ralite.

M. Jack Ralite. Monsieur le Premier ministre, depuis quinze jours, vous avez beaucoup parlé, ici même et encore plus au dehors, de la nécessité, pour les travailleurs, de vivre austèrement.

Une chose m'a frappé. Vous n'avez pas évoqué l'enfance et sa scolarité, sauf quand elle devient adulte, au moment de l'Université. Mais alors vous vous êtes transformé en croque-mitaine et, citant Platon, vous l'avez menacée.

Mais votre silence sur l'enfance ne signifie pas que vous l'ignorez. Votre politique et le plan que vous avez chargé d'élaborer le Président de la République frappent de plein fouet les enfants des familles modestes.

Je voudrais précisément dans ce débat parler de ces enfants, plus particulièrement des inégalités sociales qui les touchent et se transforment en inégalités scolaires quand ils franchissent la porte de l'école.

Vous en êtes d'ailleurs très conscient puisque, dans le temps où vous étiez un clandestin du pouvoir, vous avez osé déplorer, dans un rapport sur l'éducation, que les élèves et les familles aient tendance à revendiquer un droit aux études, puis aux diplômes, puis à l'emploi, sans tenir compte des inégalités d'aptitudes.

Mais soyons concrets et à grandes gorgées, étant donné le temps dont je dispose, voyons le sort d'un fils, d'une fille de travailleurs à l'école en 1976.

Pour cela il ne faut pas prendre le seul cahier d'appel rempli chaque matin à l'entrée de l'école. Il faut connaître la vie de ces enfants, leur vie au dehors de l'école, tant il est vrai que leur vie scolaire s'entrelace avec leur vie sociale.

Tenez, trois communes de Seine-Saint-Denis : La Courneuve, Dugny, Le Bourget ; une population de 55 000 habitants ; 8 000 familles de cette population sont actuellement en instance de poursuites pour retard de paiement de leur impôt sur le revenu ou de leur taxe d'habitation.

Tenez, dans une école de La Courneuve, l'école Romain-Rolland, 14 p. 100 des écoliers qui la fréquentent sont enfants de chômeurs totaux. Il y avait, dans les trois villes que je représente ici — Aubervilliers, Stains et La Courneuve — 3 620 chômeurs totaux à la date du 18 octobre.

Tenez, toujours à La Courneuve, dans une autre école, 25 p. 100 des écoliers et écolières inscrits sont enfants de femmes seules.

Tenez, en Seine-Saint-Denis, par dizaines sont les élèves dont le père ou la mère est ouvrier ou ouvrière chez Grandin, Chaix, Triton ou Idéal Standard, occupant pour la défendre leur usine que le patronat, avec votre soutien, veut brader.

Tenez, à Aubervilliers et à La Courneuve, la saison dernière, 411 coupures de courant avaient été faites ; en vérité, 2 882 devaient l'être, mais le personnel manquait à E. D. F.

Tenez, dans les cités H.L.M. et autres ensembles, sans la vigilance active des élus communistes et des amicales de locataires, combien de saisies prononcées seraient exécutées ! Et quelquefois, pour les prévenir, combien de déménagements à la cloche de bois !

L'enfant qui quitte la main de sa mère à la porte de l'école pour prendre celle de son institutrice en maternelle ou celle de son petit camarade en primaire, cet enfant qui s'assoie dans la classe est habité par le drame que constituent ces faits sociaux.

L'idée est trop souvent répandue que l'enfant ne vit pas intensément ce que vivent ses parents. En vérité, il le vit davantage, il n'a pas les moyens de s'en défendre, il ne perçoit pas le pourquoi de cette situation invivable.

« — Qu'est-ce qu'il fait ton papa ?

« — Il est chômeur !

« — Qu'est-ce que tu as fait hier soir ?

« — On s'est couché, car il n'y a pas de lumière à la maison. »

Ce sont ces questions qui tourmentent, blessent et abîment, à un degré souvent irréversible, les enfants des plus pauvres.

Ils ne sont pas des copartenaires actifs et égaux en droit de l'éducation. Ils acquièrent, si l'on peut dire, à travers ces douloureuses expériences, une autre égalité, celle des perspectives, des attentes, des espérances.

Mais, se diront certains, au moins l'éducation va-t-elle essayer de corriger ces inégalités. C'est mal vous connaître. Par-delà le dévouement des maîtres, l'école, telle que vous la concevez, ajoute encore à cette ségrégation.

Tenez, en milieu ouvrier, en entrant au cours préparatoire, l'enfant est souvent déjà en retard et, à l'entrée de la sixième, plus de 50 p. 100 des élèves, essentiellement d'origine ouvrière, ont un an ou deux de retard.

Tenez, pour un fils ou une fille de travailleurs, dans la grande majorité des cas, l'entrée en sixième, c'est l'entrée en sixième allégée, c'est-à-dire en sous-sixième, en classe où l'on enferme les enfants dans le savoir minimal, cette classe dont M. Haby dit qu'il est indispensable « qu'elle apparaisse » comme un moyen efficace d'assumer la formation secondaire de base.

Tenez, l'enfant devenu collégien sort souvent du C.E.S., du C.E.T. en cours de scolarité ou, en fin de scolarité, connaît fréquemment un échec aux examens. N'a-t-on pas vu, à cette rentrée à Etampes, quatre-vingts jeunes refusés en C.E.T. et orientés vers l'Agence nationale pour l'emploi ?

Tenez, quand l'examen est réussi, le jeune ayant son diplôme, c'est l'emploi qui n'est pas là. Dans la seule ville d'Aubervilliers,

courant septembre, 520 jeunes de seize à dix-huit ans se sont inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi parce que sans travail malgré leur sortie de C.E.T. ou de C.E.S.

Oui, l'école enregistre les inégalités sociales et n'y porte pas remède. Disant cela, cependant, je n'ai encore fait qu'une partie du tour de la question. Car l'école est un lieu que votre politique façonne et auquel elle impose des finalités qui renforcent les inégalités.

Tenez, dans votre VII^e Plan, je lis comme objectifs à proposer aux jeunes : « Inciter les jeunes à une insertion professionnelle rapide après une brève période de formation, quitte à prévoir une promotion ultérieure », ou bien : « accepter que certains jeunes titulaires d'une qualification occupent au moins pendant un certain temps un emploi d'une qualification inférieure. »

Tenez, à cette rentrée dans les Hauts-de-Seine, l'inspection académique a prévenu les chefs d'établissement qu'il n'y avait plus d'argent pour les bourses provisoires.

Tenez, cette année, les malheureux petits 15 francs arrachés pour les fournitures des élèves de sixième, le ministre de l'éducation les a bloqués.

Tenez, dans vingt et une communes de Seine-Saint-Denis, le 11 octobre, cinquante-cinq classes étaient sans maître, les enseignants en congé, y compris les institutrices en congé de maternité, n'étant pas remplacés. Ainsi, près de 2 000 enfants ne satisfaisaient pas à l'obligation scolaire.

Tenez, au lycée technique Le Corbusier à Aubervilliers, un mois après la rentrée, dans dix-neuf classes, soit pour 501 élèves, une matière n'est pas encore enseignée, faute de professeur.

Tenez, en général, partout cette année, le ministère a fait augmenter les moyennes d'effectif par classe.

A ce propos, l'autre jour, en commission des affaires culturelles, familiales et sociales, M. Haby a évoqué cette question et à un député de votre majorité, qui disait connaître des classes dont l'effectif déclaré dépassait l'effectif réel, le ministre répondit : « Je vais poursuivre ces enseignants en faisant retenir sur leur paie la part correspondant au service annoncé et non fait. »

M. Haby a de la morale, n'est-ce pas ? Haro ! sur l'instituteur qui, pour tenir compte des difficultés des élèves qui lui sont confiés, tente d'en diminuer le nombre. Mais pas un mot sur les comptes en Suisse, par exemple, celui de M. Dassault, ni sur le suicide de cette jeune institutrice rémoise où l'on peut voir le plus terrible jugement porté, dans la dernière période, sur votre système d'enseignement inégalitaire.

Votre morale manque de taille. Vous ne parviendrez pas à culpabiliser les enseignants, d'autant qu'avec les parents et avec nous ils choisissent de plus en plus la seule issue qui vaille, celle de la lutte pour une école n'acceptant aucune discrimination, aucune ségrégation ; une école contribuant à réduire les inégalités socio-culturelles, assurant à chacun une formation conforme à ses goûts et à ses aptitudes, fournissant à la nation les cadres dont elle a besoin, rejetant toute philosophie officielle et garantissant les confrontations d'idées ; une école s'attachant à développer chez chaque enfant les capacités qui lui permettront d'épanouir librement les facultés qu'il porte en lui et de devenir un être libre et responsable.

Je reprends mon exposé sur votre politique scolaire, gâcheuse d'enfants : elle va encore plus loin que je ne l'ai dit jusqu'à présent dans la mutilation de la scolarité des enfants de travailleurs.

Tenez, inaugurant une école maternelle à La Courneuve, voici trois semaines, j'ai appris que la ville et les parents d'élèves avaient lutté neuf ans pour obtenir le droit de la construire : mais en raison de la T. V. A. les habitants de La Courneuve, via leur impôt local, ont dû verser à votre pouvoir 16,4 millions d'anciens francs.

Ainsi, non seulement ils ont attendu l'achèvement des travaux, ce qui a été préjudiciable aux enfants, mais vous avez encore réalisé un profit sur eux. Or, étant donné le caractère de la fiscalité locale — elle frappe indépendamment du revenu — ce sont les plus pauvres, là encore, qui ont été touchés par vos mesures.

Tenez, dans la ville dont je suis maire-adjoint, à Aubervilliers, le terrain acheté pour construire un C. E. S., voici trois ans, a ouvert le droit à une subvention d'Etat, évaluée à 450 millions d'anciens francs par le ministère. Son versement est tou-

jours attendu. Il a pourtant fallu acheter le terrain pour construire et pour accueillir les collégiens. Là aussi la fiscalité locale a été renforcée par votre fait et les plus pauvres ont été encore plus frappés.

On n'en finirait pas d'évoquer ce qu'en dehors de l'école et à l'école même vous faites contre les enfants des travailleurs. Si ce n'est pas pire, c'est parce qu'avec leurs familles et les enseignants, les élus communistes, notamment, se battent avec acharnement pour arracher ce que pourtant, quelquefois, la loi accorde.

A propos de ces actions, j'ajouterais quelques mots. Maintenant, à l'éducation nationale, l'usage, sur consigne venue d'en haut, est de ne plus recevoir les associations de parents d'élèves, les délégations des enseignants et des élus, si ce n'est par des vigiles avec ou sans uniforme.

Mais quand, grâce à l'opiniâtreté, on parvient enfin à être reçu, le discours que l'on entend alors est celui-ci : « Mesdames, messieurs, en tant qu'homme, je comprends fort bien vos problèmes et je les partage, mais en tant que gestionnaire, je ne peux pas prendre vos revendications en considération. »

Quel raisonnement ! Et les membres de votre Gouvernement parlent à qui mieux micux de l'individu et des individualités ! Sur ce terrain, vous voulez même apparaître comme des ricaneurs à notre égard. Quelle individualité existe encore quand un homme ayant des responsabilités est chargé par vous d'être double ? Il doit en effet avoir des délicatesses de cœur verbales et couvrir en même temps vos grossièretés d'actions réelles.

Il faut noter que l'exemple vient de haut. J'ai eu la curiosité de cocher dans le « livre présidentiel » que radio, télévision et grande presse présentent comme la bible des temps modernes — son écho durera moins longtemps, soyez-en certains — les allusions à la scolarité des enfants de France — et singulièrement des plus pauvres — faites par le Président de la République.

S'agit-il des problèmes sociaux ? Le Président écrit, sans gêne semblait-il : « De toutes les discriminations, la moins supportable est celle qui pèse sur certains enfants. »

Le Président de la République ne lésine pas. Il écrit encore : « L'égalité doit être une règle, elle implique la gratuité de tous les ordres d'enseignement, un soin particulier en faveur de ceux qui sont défavorisés par leur origine sociale. »

Je me souviens d'un article de M. Giscard d'Estaing, paru dans *Le Figaro* du 31 mai 1975 : il expliquait aux lecteurs du journal, dont ne s'était pas encore emparé M. Hersant, qu'il fallait comprendre l'état d'esprit des travailleurs qui vivaient mal et pouvaient, par conséquent, avoir conscience de vivre une situation de classe. Il ajoutait que son objectif, d'ici à la fin de son septennat, était de leur en ôter le sentiment.

Voilà qui en dit long sur l'état d'esprit de M. Giscard d'Estaing ! C'est à cette aune que se mesure ses qualités de cœur, car ce que je viens de rapporter de son livre, c'est précisément la partie « cœur », si l'on peut dire, alors que ce que je décrivais auparavant est la partie « réelle » de la politique de l'Elysée.

Le côté cœur est mis en mots pour mieux dissimuler le côté vrai mis en faits. Le Président de la République, en osant écrire le contraire de ce qu'il fait, vide les mots de leur sang. Il les détourne de leur sens. Ses écrits déguisent sa politique. Ils sont porteurs de fausses nouvelles avec le secret désir qu'elles aident à vieillir.

D'ailleurs, le Président de la République ne peut pas tenir le mensonge jusqu'au bout et, en plusieurs endroits de son ouvrage, les mots-décor tombent et le fond des choses apparaît.

Ainsi, j'ai évoqué l'action des parents, des élus et des organisations en faveur de l'école : M. Giscard d'Estaing a une opinion sur ces organisations. Il leur prête, pour la commodité de son raisonnement, des exigences qu'il déclare inacceptables et, dans ces conditions, il les caractérise, à la page 141, comme commettant « des actes de violence sociale ».

Parents qui réclament une place légale pour votre enfant, la gratuité scolaire, un emploi au sortir du C.E.T., vous êtes accusés de « violence sociale » par le Président de la République !

Oh, monsieur Barre, vous n'êtes pas hors course dans cette singulière approche de la démocratie pluraliste. Dans un ouvrage international, *La Crise de la démocratie*, dont vous fûtes le coauteur, ou le copenseur, et dont la traduction française tarde à venir, nous avons lu : « On ne peut prendre le risque de

faire participer des citoyens qui n'acceptent pas les règles du jeu... Le fonctionnement efficace d'un système politique exige l'apathie et le non-engagement d'une partie des citoyens et des groupes ».

C'est une espérance désuète, monsieur le Premier ministre. La colère sans violence est grande dans les familles de travailleurs devant le traitement que votre pouvoir fait subir à leurs enfants.

Moi qui vis avec mes collègues du groupe communiste au plus épais du monde du travail, je sais que les temps sont venus où la mise en scène des mots, fussent-ils élyséens, ne passe plus. Le bonheur par persuasion est une chimère.

Mais je veux prendre un dernier exemple : dans son ouvrage, à la page 33, M. le Président de la République indique, traitant des inégalités, qu'à un bout de la société il y a ceux qui « ont su se placer en un lieu bien choisi, comme jadis les brigands tenaient un pont ou une route sur le passage des marchands, leur permettant de prélever des rentes ou des avantages exorbitants sur le travail d'autrui ».

Notre groupe a proposé il y a quelques jours et il proposera encore demain, la création d'un impôt sur le capital, c'est-à-dire sur les brigands d'aujourd'hui. Mais vous n'en avez pas voulu et vous n'en voulez pas.

Qu'on me permette de rapprocher cette mansuétude, généreuse et scandaleuse, à l'égard du grand capital, de trois chiffres qui concernent les enfants de travailleurs :

Un père de deux enfants, salarié qui gagne 2 314 francs par mois, est autorisé à pratiquer pour sa déclaration fiscale, un abattement de 429 francs par enfant. S'il gagne 6 940 francs par mois, l'abattement se monte à 1 962 francs. Avec 11 514 francs par mois, l'abattement passe à 3 108 francs par enfants ! Et ainsi de suite !

Jusque sur la feuille d'impôt, pour vous, un enfant de pauvre vaut moins. C'est pour eux, pour les Gavroche, puisque le mot est à la mode, que nous voterons la censure.

Mais je conclurai par une dernière réflexion sur la « mystification » que constitue la prestation écrite de M. Giscard d'Estaing. A l'Elysée, on ne dort plus comme avant, à l'évidence, depuis la tenue du XXII^e congrès du parti communiste français. (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*) Ce jour là, pour le pays, notamment pour ses enfants, sans discriminations d'aucune sorte, le parti communiste a comme planté un arbre.

L'Elysée n'a qu'un pieu à planter. Alors il l'habille de petites feuilles artificielles. Mais si un arbre s'arrose et s'entretient, un pieu se plante avec une massue et les feuilles artificielles tombent vite sous les vibrations ! (*Sourires sur les bancs des ministres.*) Vous riez, monsieur le Premier ministre, des enfants de pauvres, vous ricanez même, mais vous devriez écouter ce proverbe chinois : « Quand les arbres de la forêt virent pénétrer les haches, ils s'écrièrent : chouette, les manches sont des nôtres ! » (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Bouvard, dernier orateur inscrit dans la discussion générale.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le Premier ministre, vous nous avez tenu le langage de la raison et vous l'avez fait non seulement avec modération, mais encore avec force.

En un moment grave, vous nous avez parlé de la France.

Aussi, monsieur le Premier ministre, ne soyez pas étonné si nous vous avons entendu.

Les réformateurs vous apportent donc leur total soutien.

M. Charles Josselin. Vous n'êtes guère nombreux !

M. Loïc Bouvard. Les réformateurs se sentent proches de vous et de votre pensée, monsieur le Premier ministre, et ils veulent que vous réussissiez car il y va de l'avenir de notre pays.

La philosophie politique qui nous anime nous impose de rechercher l'équité pour les citoyens. Nous savons que c'est également votre souci profond. Nous avons bien compris à quel point il peut être fallacieux et trompeur pour les Français de se lancer dans des réformes hâtives qui risqueraient de déséquilibrer notre système économique. (*Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

La priorité doit être donnée par tous les moyens à la lutte contre l'inflation. C'est à cela que vous nous appelez. C'est pour cela que vous nous proposez de nous mobiliser.

Mais l'appel doit être entendu de tous, car il se rapporte à la lutte contre un mal profond dont chacun ressent les conséquences néfastes dans sa vie quotidienne : oui, la ménagère, le retraité, l'ouvrier, l'agriculteur, l'artisan, la personne âgée, chacun est victime de l'inflation, et les moins favorisés sont proportionnellement les plus touchés.

Avant d'entreprendre quoi que ce soit, nous devons donc assainir la situation et asseoir notre croissance sur des bases plus solides.

Sauver le franc : la majorité des citoyens français comprend la nécessité de ce combat, car chacun sait au fond de lui-même quel est son enjeu.

Monsieur le Premier ministre, laissez-moi également vous confier que j'ai apprécié la fermeté de vos propos et la rigueur de votre analyse.

Vous nous avez apporté du bon sens et de la force.

Nous nous trouvons aujourd'hui rassemblés autour de vous : c'est précisément ce qui est en train de se passer aussi dans le pays.

M. Henri Deschamps. C'est la brosse à reluire !

M. Loïc Bouvard. Oui, je vois de plus en plus de Français qui apprécient votre style et votre action ! *(Rires et exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche. — Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)*

Quant à l'opposition, son rôle est certes d'apporter des critiques, mais je m'aperçois qu'elles sont fort peu constructives. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)*

Elle se réfère à un programme commun qui n'a que peu de rapports avec la réalité actuelle. *(Interruptions sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)*

Alors que ses membres prétendent être les hommes de demain, ils nous proposent pour agir les solutions d'hier ou d'avant-hier ! *(Protestations sur les mêmes bancs.)*

M. Jean Delaneau. Très bien !

M. Loïc Bouvard. Monsieur le Premier ministre, nous avons voté les articles de votre plan : celui-ci fera date, car il a renversé la vague de laisser-aller et de défaitisme qui avait envahi l'opinion publique au sujet de l'avenir économique de notre pays.

Avec vous, monsieur le Premier ministre, nous allons prendre les mesures nécessaires... *(Rires et exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)*

M. André Guerlin. Enfin !

M. Loïc Bouvard. ... pour faire progresser ce pays sur la voie de la démocratie française. *(Interruptions sur les mêmes bancs.)*

M. Henri Deschamps. Pitié !

M. Loïc Bouvard. Nous savons où nous voulons aboutir et le livre du Président de la République...

Nombreuses voix sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche. Ah !

M. Loïc Bouvard. ... apporte à chacun la réflexion d'un homme épris d'une France plus juste...

M. François Abadie. Et Dassault ?

M. Loïc Bouvard. ... plus démocratique, plus forte et plus libre. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants. — Interruptions sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)*

Avec vous à la tête du Gouvernement, nous devons concrétiser les réformes dans l'action quotidienne, sur le terrain, c'est-à-dire dans nos villes, nos communautés, nos campagnes.

M. Henri Deschamps. C'est la campagne de France ! *(Rires sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)*

M. Loïc Bouvard. Pour l'avenir, la vie quotidienne des millions de Français les moins nantis, les moins fortunés et les moins rémunérés doit être notre préoccupation.

M. André Guerlin. Demain, on rase gratis !

M. Loïc Bouvard. Comme je vous l'ai dit lors de la discussion de votre plan, les Français ne tolèrent plus l'injustice et l'inéquité, qui sont trop répandues dans notre société. *(Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)*

M. Henri Deschamps. Vous le reconnaissez !

M. Loïc Bouvard. Des réformes conduisant à faciliter l'acquisition du logement, à améliorer les conditions de vie des personnes âgées, à augmenter les allocations familiales...

M. Gilbert Schwartz. Qu'attendiez-vous donc ?

M. Loïc Bouvard. ... et au relèvement rapide des bas revenus du travail me paraissent urgentes à mettre en œuvre, de même qu'une politique en faveur des petits commerçants et artisans et des petits agriculteurs... *(Interruptions sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)* ... si nécessaires au maintien de l'équilibre humain dans notre nation.

Et puis il y a les jeunes. *(Rires sur les mêmes bancs.)* Les jeunes ont droit au travail ! Par tous les moyens, nous devons inscrire ce droit dans la réalité. *(Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)*

De nombreux députés communistes et socialistes et radicaux de gauche. Chiche !

M. Loïc Bouvard. Toutes les formules de nature à procurer des emplois aux jeunes doivent être recherchées ou accentuées. Je citerai notamment les contrats de formation, les avantages pour les artisans recrutant des jeunes, l'assouplissement des charges sociales pour les entreprises de main-d'œuvre, particulièrement pour les petites et moyennes entreprises, les moyens et les droits attribués aux régions pour s'attaquer prioritairement à ce problème.

Dans notre pays, les citoyens, gens de bon sens, connaissent tous les progrès accomplis depuis vingt ans. *(Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)* Ils savent, car il suffit de regarder autour de soi pour s'en rendre compte, qu'en ce bref laps de temps le niveau de vie a plus progressé qu'au cours des 150 années précédentes. *(Rires sur les mêmes bancs.)*

M. Gilbert Schwartz. Avec 1 200 000 chômeurs !

M. Loïc Bouvard. Et ces progrès ont été réalisés dans un cadre démocratique. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)*

M. André Guerlin. Grâce à l'U.D.R. sans doute ? *(Rires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

M. Loïc Bouvard. Qui pourra s'étonner que le progrès économique ait provoqué des déséquilibres et se soit accompagné de tensions ? *(Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

M. Henri Lavielle. Il y en a donc eu malgré tout ?

M. Loïc Bouvard. Je songe notamment aux méfaits du gigantisme dans les villes, aux populations déracinées de leurs terroirs pour aller vers les banlieues industrielles, à la dépersonnalisation des relations humaines

L'envers du progrès, c'est la crise d'identité que nous traversons...

M. Jacques Chambaz. La crise tout court !

M. Loïc Bouvard. L'inquiétude devant l'avenir, la perte de confiance en notre destin national.

Or voilà qu'au milieu de nous, derrière le Président de la République qui nous appelle à la réflexion, vous nous demandez effort et courage.

M. André Guerlin. Mais que faisiez-vous avant ? Vous réfléchissiez ?

M. Loïc Bouvard. C'est précisément ce qu'attendent les Français.

Je ne doute pas, monsieur le Premier ministre, qu'ils vous suivent dans cette voie. Ils ne vous censureront donc pas. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. le président. La discussion générale est close.

Nous en arrivons aux explications de vote.

Je rappelle qu'aux termes de l'article 154, alinéa 4, du règlement, la parole peut être accordée pour une explication de vote, d'une durée de quinze minutes, à l'orateur désigné par chaque groupe, et d'une durée de cinq minutes aux autres orateurs.

La parole est à M. Defferre.

M. Gaston Defferre. Comme le temps passe, monsieur le Premier ministre, comme les choses changent vite en politique !

Il y a quelques semaines, l'euphorie régnait dans les milieux gouvernementaux. M. Giscard d'Estaing était enfin débarrassé de M. Chirac.

M. Pierre Weisenhorn. Il reviendra ! (Rires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. Gaston Defferre. Il a fallu vingt-sept mois pour qu'il découvre ses défauts.

Je note en passant que M. Chirac n'a pas été révoqué : il a démissionné, et il a même été retenu, au moment de sa démission.

M. Roger Corrèze. C'est arrivé à d'autres !

M. Jean Delaneau. Vous avez l'air de le regretter !

M. Gaston Defferre. Il y a quelques semaines, on vous présentait, monsieur le Premier ministre, comme une sorte d'homme providentiel qui allait, d'un coup, obtenir la confiance de l'ensemble des Français.

On allait enfin s'attaquer aux problèmes sérieux ; la lutte contre l'inflation, toujours promise et jamais réalisée, allait enfin devenir efficace ; le franc allait enfin redevenir une monnaie stable ; la France allait enfin connaître des jours heureux.

J'avais regardé à la télévision votre première intervention en tant que Premier ministre et je ne vous cache pas que j'avais admiré alors votre ton simple, direct et convaincu. En vous écoutant aujourd'hui, ici même, j'ai mesuré tout le chemin parcouru, mais dans le mauvais sens, en quelques semaines : l'inflation a continué, le franc a connu de graves vicissitudes, la Bourse a vécu un « mardi noir », comme on l'a dit dans vos milieux.

Les difficultés se sont accumulées sous vos pas et à la belle euphorie a succédé un climat pesant. Toutes les catégories sociales et professionnelles, les ouvriers, les employés, les cadres, les petits commerçants et même la police se sont dressés contre vous.

Vous restez seul, avec M. Ceyrac. Je crains que cela ne suffise pas pour gagner la confiance de l'ensemble des Français. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Cette détérioration de la situation a causé votre dépit, a provoqué votre mécontentement, vous qu'on a présenté comme un homme au-dessus des partis, bien différent de ces « politiciens » que nous sommes, nous les députés, qui avons le tort d'être élus, d'être candidats au nom d'un parti. Vous, vous étiez un de ces hommes qui n'avaient en vue que l'intérêt de

la France. Et pourtant vous êtes tombé du socle sur lequel on vous avait placé en n'acceptant pas d'assumer la responsabilité de vos premières semaines de gestion.

Constatant que tout allait de plus en plus mal, vous avez osé — et, ce faisant, vous m'avez déçu — rejeter sur l'opposition la responsabilité des fautes que vous aviez commises. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Croyez-moi, vous n'avez convaincu personne dans le pays. Qui peut croire que nous, qui ne sommes pas au gouvernement, sommes responsables de la dégradation de la monnaie, de l'inflation, de la baisse de la Bourse ? Tout le monde sait que c'est vous qui en êtes responsable, vous d'abord, et tous ceux qui pendant vingt ans vous ont précédé au gouvernement et dont vous êtes solidaire. En employant cette méthode, vous vous êtes situé au niveau des « politiciens », alors qu'on vous présentait comme un homme au-dessus des passions, capable de voir les choses de haut.

En adoptant cette attitude, le Président de la République et vous-même, vous ne vous êtes bien conduits, ni sur le plan politique ni sur le plan moral. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Vous nous avez reproché l'effondrement de la Bourse. Ce n'est pas la première fois qu'un tel événement se produit dans l'histoire de la V^e République. Mais le général de Gaulle, avec le panache qu'on lui connaissait, avait rétorqué que la politique de la France ne se faisait pas à la corbeille.

Aujourd'hui, vous avez cherché un nouvel argument en affirmant que si le programme commun était appliqué il aurait un effet inflationniste par l'accumulation des dépenses qu'il prévoit.

Monsieur le Premier ministre, vous êtes professeur. Je suppose donc que vous lisez les documents avant d'en parler. Si vous avez lu le programme commun, vous avez pu constater qu'il constitue un ensemble et qu'il contient certaines réformes de structures que vous vous êtes bien gardé de citer, en vous limitant à une seule partie d'un tout.

Après vous avoir écouté, j'ai eu la curiosité de relire rapidement le programme commun. Une chose, dont vous n'avez pas parlé, bien sûr, m'a frappé. Déjà, en 1972, à une époque où l'inflation n'était pas galopante, comme aujourd'hui, dans tous les chapitres du programme commun relatifs aux problèmes économiques, on retrouve, de manière presque lancinante, le thème de la lutte contre l'inflation. De surcroît, un chapitre entier s'intitule : « Les prix et la lutte contre l'inflation ».

C'était l'époque où vos prédécesseurs répétaient : « Tout va bien, le franc est solide, les prix sont stables ». De telles affirmations nous laissaient sceptiques. Nous avions donc prévu, dans ce programme de gouvernement, de lutter contre l'inflation, de maintenir tous les grands équilibres, celui du commerce extérieur, celui de la balance des comptes, celui du budget.

Relisez le programme commun, monsieur le Premier ministre : ce sera une excellente lecture dans la situation où vous vous trouvez. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Pour gagner les élections, nous devons, bien entendu, obtenir le soutien populaire. Mais après, une fois arrivés au pouvoir, nous ferons en sorte, par nos actes, de conserver ce soutien populaire. Vous pourriez alors, que vous siégiez dans cette assemblée ou que vous observiez simplement la vie politique française, constater que les Français, dans leur grande majorité, seront heureux d'avoir enfin un Gouvernement de justice et de progrès qui rétablira complètement les libertés que vous avez largement amputées, un Gouvernement qui sera animé par un élan populaire que l'on ne peut imaginer avec une majorité comme la vôtre. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Cet après-midi, vous avez demandé à chacun de prendre ses responsabilités. Vous avez eu raison de le dire. Mais pourquoi ne l'avez-vous pas fait vous-même, lors du débat de politique générale ?

Pour notre part, nous prendrons les nôtres et pour que les Français sachent qui est responsable de l'application du plan qui porte votre nom, nous voterons contre le texte que vous nous présentez.

En le faisant, nous aurons la conviction de voter non seulement contre votre plan mais aussi pour la France. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Ducoloné

M. Guy Ducoloné. Mesdames, messieurs, ce n'est que grâce au dépôt d'une motion de censure par les groupes communiste et socialiste que l'Assemblée nationale va pouvoir se prononcer par un vote sur la politique du Gouvernement, ce qu'elle n'a pu faire lors du débat sur la déclaration de politique générale faite au début de la session par le Premier ministre, ni lors de l'examen du projet de loi de finances rectificative qui en était la première application pratique.

M. le Premier ministre nous a été présenté comme n'étant pas un homme politique. Il marque pourtant son arrivée par une astuce politicienne : faire adopter des impôts sans qu'un vote intervienne.

En réalité, en dépit de tous les battages publicitaires pour accréditer l'idée que le plan proposé était nécessaire, juste et efficace, le Gouvernement reconnaît implicitement qu'il n'en est rien. Il veut imposer des sacrifices et des restrictions aux Français, mais il n'ose pas demander à sa majorité, pourtant si docile, de l'approuver publiquement, même dans les débats de ces jours derniers. Celle-ci n'en est que trop heureuse et elle en profite pour se réfugier ce soir dans l'absentéisme. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Il est vrai que dans les débats qui viennent de se dérouler, même les précautions verbales de certains députés de la majorité n'ont pas été admises. Qu'un orateur déclare, sans d'ailleurs trop y croire, qu'il serait utile d'envisager la création d'un impôt sur les grandes fortunes, qu'un autre, qui n'y croit pas davantage, demande de mettre à l'étude un impôt sur la richesse...

M. André Fanton. Mais j'y crois !

M. Roger Corrèze. M. Defferre a chaud !

M. Edmond Vacant. Et Dassault ?

M. Guy Ducoloné. ... qu'un troisième reparle, sans d'ailleurs le déposer, d'un amendement portant impôt sur le capital on voit alors le Premier ministre réunir d'urgence les groupes de la majorité parlementaire et pourfendre, nous disent les journaux, l'absurdité qu'il convient de dénoncer. C'est faire preuve, ajoute-t-il élégamment, de légèreté et de snobisme intellectuel. Cet après-midi, il nous parlait d'une mode intellectuelle passagère.

M. Jean Delaneau. Cela ne risque pas de vous toucher !

M. Guy Ducoloné. On vient de rappeler le mot du général de Gaulle sur la corbeille. Mais l'expérience, renouvelée au cours de cette dernière période, montre que tous les actes gouvernementaux tendent à rassurer ladite corbeille. Le Président de la République lui-même s'en mêle.

Profitant de la campagne extraordinaire de promotion commerciale de son livre, dont le sous-titre d'ailleurs pourrait être « Si j'étais président »... (rires et applaudissements sur les bancs des communistes, des socialistes et radicaux de gauche) il s'en prend à ceux qui veulent démolir, dit-il, l'économie française.

Alors, toute la droite rentre dans le rang et vote comme un seul homme contre l'amendement communiste qui tend à imposer les grands privilèges de la fortune comme elle vote, toujours comme un seul homme, pour l'application d'un super-impôt ou pour l'augmentation de la taxe sur l'essence.

Pourtant, s'il y a démolition de l'économie française, c'est à la politique de protection des intérêts du capital qu'on le doit. C'est sous vos gouvernements, messieurs, que se pratique l'évasion fiscale à une échelle jamais atteinte. Celle-ci est d'autant plus encouragée que chacune des mesures fiscales figurant dans votre plan et dans la prochaine loi de finances tend à favoriser les grosses sociétés parmi lesquelles les multinationales sont les plus gourmandes.

C'est sous vos gouvernements, messieurs, que la spéculation sur le franc provoque depuis six mois une dévaluation de fait d'environ 17 p. 100 sur le Deutschmark et de 10 p. 100 sur le dollar.

M. Jean Delaneau. On ne peut même plus convertir le franc en roubles !

M. André Glon. Et le kopeck ?

M. Guy Ducoloné. C'est à cause de votre politique que s'accroît le déficit du commerce extérieur. Voici peu de temps, M. le Premier ministre évaluait ce déficit à dix milliards de francs pour 1976. Ce chiffre a été dépassé au cours des trois premiers trimestres et en même temps le montant de nos dettes à l'étranger s'accroît.

C'est du fait de la politique de vos gouvernements, messieurs, que la production industrielle stagne et qu'elle se trouve au-dessous du niveau de l'été 1974, que les faillites sont plus nombreuses pour les petites et les moyennes entreprises et que le nombre des demandeurs d'emploi, loin de diminuer, est tel que la France a le triste privilège de compter plus de 1 200 000 chômeurs.

Il en est ainsi parce que le Gouvernement et sa majorité parlementaire refusent de considérer l'augmentation de la consommation populaire comme un élément de progression de la production, parce que des industries essentielles périssent du fait de votre politique, telle l'aéronautique, alors que l'on prétend imposer à Air France l'achat d'appareils américains, telle l'informatique qui se trouve en position de second ordre face à la concurrence, favorisée, des firmes américaines.

M. André Glon. Vous dites n'importe quoi !

M. Guy Ducoloné. L'industrie de la machine-outil, pourtant essentielle pour le pays, fait figure de parent pauvre.

M. René Feït. Démagogue !

M. Guy Ducoloné. Réjouissez-vous, messieurs, vous qui n'êtes pas démagogues : 52,6 p. 100 de notre parc de machines-outils a été importé en 1974...

M. André Glon. De Russie !

M. Guy Ducoloné. ... la moitié de ces importations venant d'Allemagne fédérale. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

Au lieu de prendre des mesures de redressement, le Gouvernement tolère les fermetures de Amtec-France ou de Gambin, ne réagit pas contre les licenciements chez Cazeneuve ou Renault-Somua. Il est complice des difficultés dont souffre Renault-Machine-outil, où 400 suppressions d'emploi sont effectuées ou annoncées.

En luttant contre une telle politique, nous avons conscience d'agir réellement pour l'indépendance et pour la grandeur de la France, face à l'internationale du capital qui est le pire et, en définitive, le seul des collectivismes. (Rires sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

En voulant profiter des richesses qu'ils produisent, les travailleurs ne font que réclamer leur dû. En agissant ainsi, ils cherchent à obtenir les moyens nécessaires pour faire vivre normalement leurs familles.

Ils défendent ainsi non seulement des revendications légitimes mais encore les intérêts de la nation.

Les députés communistes sont fiers d'avoir solennellement dit le 4 octobre dernier aux travailleurs de France : « Votre colère est légitime. Vos exigences sont normales. La France compte assez de ressources pour les satisfaire. Dans chaque débat de la session parlementaire qui s'ouvre nous serons les porte-parole sans défaillance de tous ceux qui sont victimes de la crise. »

Pour faire croire à l'efficacité des mesures qui frappent essentiellement les travailleurs, le Gouvernement parle de lutte contre l'inflation, mais il s'oppose à toute mesure qui ferait payer ceux qui le peuvent réellement et à tout ce qui permettrait d'en finir avec les gaspillages de toutes sortes.

C'est bien cette politique qui a conduit le Gouvernement et sa majorité parlementaire à repousser les propositions du groupe communiste tendant à constituer des commissions d'enquête parlementaire pour étudier les mécanismes de la fraude fiscale et de la spéculation monétaire.

M. Roger Corrèze. Alors, il ne faut pas attaquer les commerçants !

M. Guy Ducoloné. Le groupe communiste vient de déposer à nouveau ces propositions.

Les faits révélés récemment montrent que ces initiatives étaient les bienvenues et qu'elles se justifient encore plus aujourd'hui. Il ne fait aucun doute, je pense, que M. Dassault — je le cherche en vain sur ces bancs — qui n'est pas, lui, une entité abstraite, monsieur le Premier ministre, et les membres des groupes de la majorité changeront d'opinion et ne s'opposeront plus à nos propositions.

M. André Glon. Faites donc venir des chars d'assaut de Prague !

M. Guy Ducoloné. Oh ! vous avez assez avec vos « Dassault » !

Par ailleurs, imputer la hausse des prix aux salaires constitue une contrevérité évidente. Même vos indices prouvent que le pouvoir d'achat des ouvriers stagne. Il baisse même selon l'indice, beaucoup plus réaliste, établi par la C. G. T. Quant à vos contrôles des prix, à raison de 90 procès-verbaux sur 51 836 articles — 17 sur 10 000 — ils viennent en définitive de mettre les petits commerçants hors de cause.

Du débat qui s'achève ressort une certitude. Les responsables de la situation dans laquelle se trouve le pays sont au gouvernement ils sont à la tête des vingt-cinq grands groupes industriels et financiers qui mènent le jeu.

Ce n'est donc qu'en changeant de politique, en appliquant les solutions du programme commun de la gauche...

Plusieurs députés de l'union des démocrates pour la République. C'est original !

M. Guy Ducoloné. ...que le pays pourra retrouver son équilibre économique et financier et qu'on pourra mener une lutte réaliste et efficace contre l'inflation et pour le plein emploi.

Les solutions que nous proposons favoriseront une véritable réforme fiscale et budgétaire.

M. André Glon. Plus le Goulag !

M. Guy Ducoloné. Et seule l'application d'une telle politique sera à même de recueillir le véritable consensus national qui vous manquera toujours.

C'est seulement à ce moment que les travailleurs, avec d'autres couches de la population, c'est-à-dire, l'immense majorité de notre pays, se sentiront concernés et solidaires pour redonner, avec le progrès social, démocratie et indépendance à la France. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)*

M. le président. La parole est à M. Bernard Marie.

M. Bernard Marie. Tant dans la forme que sur le fond, la présente motion de censure apparaît comme une simple manœuvre dilatoire de plus destinée à retarder l'action du Gouvernement *(Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. André Boulloche. On nous a demandé de la déposer !

M. le président. Veuillez écouter l'orateur, mes chers collègues.

M. Bernard Marie. Je ne suis pas pressé...

Comme d'habitude, et à de simples fins de propagande, l'opposition prétend défendre la Constitution. Ce n'est qu'un prétexte, bien évidemment, car comment ose-t-on invoquer le respect de la Constitution quand, depuis dix-huit ans, on explique en long, en large et en travers qu'on ne l'approuve pas et que l'on met tout en œuvre pour provoquer une crise constitutionnelle. *(Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. Pierre Mauroy. Vous n'avez pas le droit de tenir de tels propos à la tribune de l'Assemblée nationale !

M. Bernard Marie. Comment parler « d'habileté subalterne » de la part du Gouvernement si ce n'est en se référant aux habi-

tudes de la IV^e République où le chef du gouvernement avait l'obligation d'être investi par l'Assemblée qui le révoquait au gré de ses humeurs ?

M. Georges Gosnat. Et Chirac ?

M. Bernard Marie. On peut comprendre que l'opposition ait la nostalgie de cette époque, mais tel n'est pas notre cas.

Si la forme de cette motion de censure a pu nous surprendre, le fond nous laisse pantois.

Comment concilier la volonté affirmée de lutter contre l'inflation avec les propos qui ont été tenus tout au long du débat sur le collectif budgétaire et aujourd'hui encore par les élus de l'union de la gauche ?

Comment concilier la déclaration que faisait M. François Mitterrand, jeudi dernier, à la veille du dépôt de la motion de censure — « Je récuse les opérations visant à rejeter sur la gauche la responsabilité de la dégradation économique et sociale. » — avec la participation de toute l'opposition à l'organisation de la grève du 7 octobre...

M. André Guerlin. Et la fuite des capitaux ?

M. Raymond Forni. C'est indécent !

M. Bernard Marie. ...qui aurait fait perdre à la France plus de sept milliards de francs si elle avait été générale. Or sept milliards, c'est pratiquement l'équivalent des pertes dues à la sécheresse pendant tout l'été. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. Gilbert Millet. Et Dassault ?

M. Bernard Marie. Comment nier les conséquences de la si compréhensible crainte de l'épargne devant la possibilité de votre venue au pouvoir ? Ce n'est pas sans raison que les actions des plus belles sociétés françaises se sont effondrées depuis que ces dernières ont été inscrites, comme à un tableau d'infamie, à la page 116 du programme commun de la gauche.

M. René Feit. Très bien !

M. Bernard Marie. Et, malgré vos dénégations pour essayer de rassurer les autres sociétés moins importantes, les actionnaires de celles-ci n'oublient pas qu'à la page 115 du même ouvrage on peut lire : « Au cas où les travailleurs formuleraient la volonté de voir leur entreprise entrer dans le secteur public et nationalisé, le Gouvernement pourra le proposer au Parlement ». Des discussions ont eu lieu sur ce point, et je crois même que le parti communiste va plus loin encore.

Vous usez du sortilège des mots, que vous savez arranger au gré de vos besoins, pour tenter de rassurer par des conditionnels ou des formules dilatoires. Mais le résultat sera toujours l'appropriation collectiviste des moyens de production et l'étouffement de la liberté d'entreprendre et d'agir.

M. Henri Deschamps. Quel galimatias !

M. Bernard Marie. Tout Français, chacun à son niveau, est responsable de la hausse des prix par l'effet des revendications catégorielles ou des attitudes inflationnistes. *(Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

M. André Guerlin. Hors jeu !

M. Bernard Marie. Je ne vois pas ce qui vous choque dans mes propos. Ils visent tout le monde, et pas seulement les salariés.

Mais chaque Français est aussi responsable de la réussite du plan de redressement. *(Exclamations sur les mêmes bancs.)*

M. André Guerlin. Notamment ceux qui envoient leurs capitaux en Suisse !

M. Bernard Marie. Or l'opposition s'enferme dans une tour d'ivoire de dédain et, oubliant que, dans cette affaire, c'est l'avenir du pays qui est en jeu, elle s'en désintéresse totalement. *(Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.)*

M. André Leberrère. Et vous, vous êtes sur la touche !

M. Bernard Marie. Singulière attitude pour des hommes qui se prétendent prêts à assumer le destin de la France bien que, depuis dix-huit ans, ils refusent obstinément de prendre part à l'effort national et ne votent pas le budget, préférant se réfugier dans la contestation systématique qui est la meilleure marque de l'irresponsabilité. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.* — *Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. Mitterrand a encore déclaré : « Nous ne voulons pas compliquer la situation, ni alourdir les chances de notre pays. Je souhaite que les chances de la France s'améliorent. Je dis au Gouvernement : « Agissez ».

Je veux bien croire à la bonne foi de M. François Mitterrand, mais alors, messieurs, pour qui prenez-vous les Français ?

Vous souhaitez que les chances de la France s'améliorent et vous faites tout pour qu'au contraire elles diminuent. (*Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*) Vous voulez que le Gouvernement agisse et, devant le plan cohérent qu'il vous propose, vous refusez de prendre vos responsabilités. Vous fuyez devant les dures réalités. Vous avez peur de voter les sacrifices nécessaires.

Vous voulez l'action, mais vous tentez de l'entraver avant même qu'elle ait pu commencer en déposant une absurde motion de censure pour empêcher le Gouvernement d'agir. Et c'est vous qui accusez la majorité d'esquiver ses responsabilités ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.* — *Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

En refusant de voter la motion de censure, nous montrerons que nous avons, nous gaullistes, un autre sens de l'intérêt national. Les circonstances nécessitent du courage et des sacrifices, et nous ne voulons pas perdre l'acquis de dix-huit ans de progrès.

Nous avons conscience que ce programme n'est qu'une étape, mais nous voulons la franchir victorieusement, si difficile soit-elle, pour pouvoir continuer à aller de l'avant.

Nous laissons à l'opposition la rancœur des aigris. Nous préférons la sérénité de la confiance que l'union des démocrates pour la République accorde au Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.* — *Exclamations sur les bancs des socialistes et des radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Max Lejeune.

M. Max Lejeune. Monsieur le Premier ministre, les réformateurs ne voteront naturellement pas la motion de censure.

Plusieurs députés communistes. On s'en doutait !

M. Max Lejeune. Néanmoins, nous regrettons que les députés n'aient pas eu la faculté d'exprimer leur confiance ou leur opposition par un vote personnel, car, avant de demander la confiance du pays, on aurait dû, à notre sens, demander celle du Parlement.

Nous sommes déterminés à apporter notre soutien au Gouvernement pour aider au redressement de l'économie. Nous en avons dit toutes les raisons dans le débat de politique générale et lors de la discussion du collectif, et je ne les reprendrai donc pas.

Il importe de combattre la hausse des prix, de défendre la monnaie et de garantir l'emploi dans la croissance espérée.

Au sujet de l'emploi, vous avez déclaré, monsieur le Premier ministre, qu'en luttant aujourd'hui contre la hausse des prix, nous préservons les chances de l'emploi et la création des emplois de demain.

Des mesures spécifiques pour favoriser l'emploi sont cependant nécessaires, notamment pour réduire l'inadaptation entre l'offre et la demande, et c'est pourquoi nous insistons pour que les possibilités méconnues d'embauche qu'offrent les petites et moyennes entreprises et surtout l'artisanat, soient mieux utilisées, en liaison avec la formation professionnelle et l'enseignement technique.

M. André Glon. Très bien !

M. Max Lejeune. La défense de la monnaie est directement liée au freinage de la hausse des prix.

Si les privilégiés peuvent se protéger de l'inflation en achetant des devises étrangères, des bijoux ou des propriétés foncières, les Français les plus modestes en font les frais. Le groupe réformateur y voit une raison de plus pour apporter son concours à l'action entreprise par le Gouvernement.

Or, monsieur le Premier ministre, le climat de confiance nécessaire à la réussite du plan qui porte votre nom est menacé, d'une part par les spéculateurs, d'autre part par l'organisation d'une agitation sociale.

La confiance est atteinte lorsqu'une fraction minime de la population, habituée à s'enrichir par la spéculation, et une autre, plus importante, mue par un sentiment de panique, font s'évader leurs capitaux.

Cette attitude révolte nombre de Français qui, eux, admettent la nécessité de subir, pour un temps, certaines rigueurs du plan gouvernemental. Vous avez déclaré que le Gouvernement comprend le souci exprimé par nombre de Français de faire disparaître certaines zones d'ombre dans la fiscalité française. Cela explique les réactions de mes amis et de parlementaires de toutes tendances qui veulent que les plus fortunés des Français contribuent mieux à l'effort de redressement national. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. le rapporteur général a démontré que les mesures que vous avez proposées dispensent de l'effort fiscal direct supplémentaire, 9,5 millions de contribuables sur les 12,5 millions qui acquittent l'impôt sur le revenu. L'effort de solidarité doit peser plus particulièrement sur ceux qui souffrent le moins de la crise actuelle. Mais vous avez reconnu qu'une refonte de notre fiscalité dans le sens d'une plus grande équité devait être entreprise et menée en collaboration par le Gouvernement et les commissions des finances de l'Assemblée et du Sénat.

Il ne s'agit pas pour nous d'un enterrement comme on l'a dit. Les travaux de ces commissions parlementaires sont marqués d'un sérieux trop souvent ignoré, et c'est bien mal nous juger. Il est certes nécessaire que le Parlement évite, après avoir voté le texte sur les plus-values qui est, en fait, un impôt sur la croissance du capital, texte qui n'a pas été voté par l'opposition, une superposition désordonnée de mesures fiscales, d'autant que les finances locales sont concernées par l'assiette de l'impôt foncier et de la taxe professionnelle.

A ce point de mon intervention, je tiens, monsieur le Premier ministre, à dénoncer les pressions que des possédants peuvent exercer dans le but d'empêcher une réforme de la fiscalité qui s'attaquerait à certains privilèges. Souvenons-nous que, le 17 mai 1973, M. Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances, déclarait, dans une interview accordée à R. T. L., qu'il allait étudier une forme d'imposition sur les plus-values. Or, le lundi 21, les valeurs françaises enregistraient une chute de 1,5 p. 100 à la Bourse de Paris. Elles accusaient une nouvelle baisse le 22. Certains ont alors écrit que c'était les petits épargnants qui avaient vendu et fait baisser la Bourse. Plus proche de la vérité, le journaliste économiste Roger Priouret, dont chacun reconnaît le sérieux, a pu affirmer sans être démenti, dans son livre *Les Français mystifiés*, que, comme cela est arrivé si souvent dans le passé, dès qu'il a été question de frapper le capital en France, le monde de la Bourse, dominé par quelques personnalités, s'est mis en branle pour « fabriquer » une baisse.

M. André Fanton. Très bien !

M. Max Lejeune. Les chroniqueurs boursiers ont ensuite monté cette baisse en épingle, et cela avec l'objectif, en partie atteint, d'amener le Président de la République à renoncer à son projet.

Nous, réformateurs, qui nous en prenons à toutes les manœuvres contre la monnaie nationale, particulièrement à celles qui émanent de privilégiés en congé de patriotisme, nous sommes à l'aise pour dire que la grève politico-syndicale du 7 octobre dernier a visé, elle aussi, à affaiblir l'économie. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.* — *Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Elle a porté atteinte à notre production, et je rappelle que cette grève politisée est la septième d'ampleur nationale organisée depuis deux ans. Elle a d'ailleurs été plus réussie sous la forme d'un cortège dans la rue que par les arrêts volontaires de travail, qui ont été des plus limités. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

On nous annonce une nouvelle action, le 21 octobre, pour les jeunes et l'emploi. C'est un problème qui nous préoccupe aussi tout particulièrement. Mais je ne vois en quoi le fait de désorganiser l'économie aidera à la création d'emplois pour les jeunes !

M. Hubert Ruffe. Assurez-leur un avenir !

M. Max Lejeune. Le droit de grève est justement reconnu dans la loi. Le conflit du travail peut prendre la forme d'une grève. Cela est inscrit dans la Constitution que nous avons d'ailleurs votée.

Mais à quel moment est-il licite que le droit de grève aboutisse à annihiler la liberté du travail...

M. Pierre Weisenhorn. Très bien !

M. Max Lejeune. ...et soit utilisé à des fins politiques ? (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Le train qui s'arrête, le courant électrique coupé, ces mères de familles obligées de rester chez elles pour préparer le repas de leurs enfants, la cantine scolaire étant fermée... (*Vives protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.* — *Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

MM. Georges Fillioud et Pierre Mauroy. Pas vous, Max Lejeune, et pas cela !

M. Max Lejeune. Vous pouvez protester, messieurs ! Mais je suis moi-même maire d'une commune et j'ai pu constater de tels faits lors de la dernière grève.

Tout cela provoque du chômage forcé qui n'est pas, croyez-le bien, du goût des travailleurs qui en supportent les conséquences. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Que dire de l'intimidation des chefs de services dans certaines administrations, distribuant des tracts pour la grève à leurs subordonnés, d'un fonctionnaire important d'un ministère organisant l'occupation de l'antichambre du bureau de son ministre, de ces circulaires syndicales où l'on demande, aujourd'hui, de relever le nom de ceux qui n'ont pas fait grève ? (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Henri Deschamps. Cela change ! Avant, c'était le contraire !

M. Max Lejeune. L'intimidation sur les lieux de travail, dans les usines ou à domicile devient chose courante. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Vous pourriez en être victimes demain, messieurs ! (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Le problème est aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, de savoir si cette tactique vise à nous mener à un nouveau mai 1968.

De nombreuses voix sur les bancs des socialistes et des radicaux de gauche et des communistes. 1936 ! 1936 ! 1936 !

M. Max Lejeune. L'organisateur principal de ces manifestations...

M. Pierre Mauroy. Et la lavallière rouge de 1936, monsieur Max Lejeune, l'avez-vous oubliée ?

M. Max Lejeune. ... M. Ségué, dirigeant syndicaliste et dirigeant communiste, membre du comité central de son parti, sait où il veut conduire sa danse.

Le Gouvernement et le Parlement doivent être conscients de ce danger soigneusement entretenu, qui monte sans cesse et qui sabote l'effort de redressement économique et qui peut déboucher, demain, sur l'affrontement politique. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.* — *Vives protestations sur les bancs des socialistes et des radicaux de gauche.*)

Plusieurs voix sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche. Renégat ! Renégat ! Fasciste !

M. Max Lejeune. Nous avons l'impression qu'on n'a pas assez conscience de leur gravité dans les milieux politiques responsables de la nation, qu'on en a pris d'habitude. C'est là, pour nous réformateurs, notre inquiétude. (*Rires sur les bancs des communistes.*)

Monsieur le Premier ministre, nous faisons confiance à votre bon sens, à votre esprit d'équité et à votre énergie tranquille pour que demain triomphe le bien public. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.* *Exclamations sur les bancs des socialistes et des radicaux de gauche.*)

M. André Guerlin. Nous allons vers un nouveau Front populaire !

M. Roger Corrèze. Cela promet !

M. André Guerlin. Vous avez été élu par les communistes, monsieur Max Lejeune !

M. Henri Deschamps. Il aura sa part de soupe !

M. Arsène Boulay. La droite a toujours fouillé dans les poubelles du socialisme !

M. Henri Deschamps. On n'a jamais raison contre son parti !

M. Hubert Dubedout. Bel exemple de reniement de soi-même et de son parti !

M. Gustave Ansart. On fait avec ce qu'on peut !

M. le président. Messieurs, je vous en prie, faites silence !

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, après ces explications de vote quelque peu animées, je désire présenter quelques remarques.

Je remercie d'abord les orateurs de la majorité (*Exclamations et rires sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche. Mouvements divers.*)

M. le président. Messieurs, je vous en prie ! Ecoutez le Premier ministre !

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Je peux au moins les remercier ! Je ne pensais pas que vous étiez impérialistes à ce point ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. André Labarrère. Où sont les orateurs de la majorité ?

M. Roger Partrat. Présidez, monsieur le président !

M. le président. Messieurs, un peu de silence, je vous prie ! Laissez le Premier ministre répondre.

M. René Fâit. Cela les ennuie !

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Je disais donc que je voulais remercier les orateurs de la majorité qui ont exprimé leur confiance au Gouvernement.

M. Georges Fillioud. C'est bien ce qu'on avait compris ! (*Rires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Vous l'avez peut-être compris, mais cela ne m'empêchera pas de

les remercier. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. Guy Ducoloné. Cela fait trois fois !

M. Pierre Mauroy. Quand même ! Ils ont compris !

M. Guy Ducoloné. Ce n'était pas difficile !

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Mais je n'attendais pas des applaudissements, monsieur Mauroy.

M. Guy Ducoloné. Oh si !

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. J'ai relevé dans leurs interventions, un certain nombre de points dont je prends bonne note et auxquels j'attacherai beaucoup d'attention.

A M. Max Lejeune, je réponds simplement que je me suis déjà expliqué sur les raisons pour lesquelles, au cours du débat de politique générale, le Gouvernement n'avait pas engagé sa responsabilité. Je n'y reviendrai pas.

En revanche, s'il a engagé sa responsabilité sur le projet de loi de finances rectificative, c'est parce qu'il souhaitait que la Constitution puisse s'appliquer, c'est-à-dire que, le cas échéant, une motion de censure puisse être déposée. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des radicaux de gauche et des communistes.)

M. Pierre Joxe. C'est la leçon à l'U. D. R. !

M. Pierre Mauroy. Vous entendez, monsieur Bernard Marie ?

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Cette motion, madame, messieurs, vous l'avez déposée. C'est votre droit. (Exclamations et interruptions sur les mêmes bancs.)

M. René Feït. Présidez, monsieur le président !

M. le président. Mes chers collègues, je vous demande d'écouter M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. J'ai une patience inaltérable et je dirai tout ce que j'ai à dire.

Une motion de censure a donc été déposée et un vote va intervenir : c'est excellent. Je constate simplement qu'au cours du débat sur le projet de loi de finances rectificative, j'ai été à tout moment soutenu par la majorité, que le projet du Gouvernement a été entièrement maintenu, que le dialogue s'est instauré entre l'Assemblée et le Gouvernement, entre celui-ci et la majorité, et que j'aurais fort bien pu me passer d'engager la responsabilité du Gouvernement. Le vote serait intervenu sur le collectif dans des conditions certainement excellentes.

Si la responsabilité du Gouvernement a été engagée c'est parce qu'il fallait, comme je l'ai dit, que les responsabilités fussent claires et que l'on distinguât nettement qui voterait contre et qui voterait pour. (Non ! Non ! sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

Je suis persuadé que si les députés de la majorité se trouvaient être en désaccord avec la politique du Gouvernement ils voterait, eux aussi, contre le collectif budgétaire.

M. Gilbert Faure. Certainement pas !

M. Henri Deschamps. Pas d'imprudence !

M. Guy Ducoloné. Ils sont courageux mais pas téméraires !

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Ce n'est pas une question de courage ni de témérité : la Constitution est ainsi faite.

M. Gilbert Faure. C'est une question de bon sens !

M. Guy Ducoloné. Et de logique !

M. Roger Durore. Il fallait demander l'accord de la majorité !

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. MM. Donnez et Bouvard ont souhaité que d'autres réformes interviennent dans des domaines qui touchent aussi à la lutte contre l'inflation.

Si ces réformes ne sont pas encore intervenues, c'est tout simplement parce qu'en quelques semaines on ne peut pas mettre sur pied tous les projets sérieux et approfondis susceptibles d'être élaborés. Mais les réformes en question seront étudiées et appliquées de façon méthodique.

Ce sera, m'a-t-on dit, des études qui suivront des études déjà faites. Eh bien, messieurs, nous verrons ! (Très bien ! très bien ! sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. François Abadie. Gare à Dassault !

M. André Guerlin. Vous allez nationaliser Dassault ?

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. J'ai pu apprécier particulièrement les formes variées de l'éloquence de MM. Ralitz et Ducoloné. Je n'ai pas d'observations particulières à faire sur leurs propos...

M. Gilvert Schwarz. C'est donc qu'ils ont raison !

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. ... sinon que ce qui est excessif ne compte pas. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. Michel a noté avec regret que je n'avais pas prononcé une seule « petite phrase » sur les agriculteurs. Je me suis occupé d'eux pendant de nombreuses années dans des enceintes où leurs intérêts devaient être défendus, et ils le savent.

M. Marcel Rigout. On voit les résultats !

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Eh bien oui, les résultats sont là ! Et je l'ai fait sans avoir l'idée de solliciter leurs suffrages. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. Georges Fillioud. Vous n'aimez pas le risque !

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Si un projet de loi a pu être élaboré en vue d'apporter une aide aux agriculteurs frappés par la sécheresse et si les mesures prises ont été acceptées, alors qu'au moment où j'ai pris mes fonctions de Premier ministre le climat psychologique n'y était guère favorable, j'affirme que c'est à l'action du Gouvernement qu'on le doit !

Cette aide, je ne la regrette pas. Je l'ai dit publiquement au pays et je le répète ici : l'aide aux agriculteurs est non seulement justifiée, mais elle est l'expression normale de la solidarité nationale. Elle représente l'effort maximal compatible avec la situation économique et budgétaire de la France. Je crois que les agriculteurs l'ont compris. Ainsi aurons-nous réglé dans un esprit de solidarité un problème particulièrement grave pour les agriculteurs les plus affectés par la sécheresse.

Quand on a réalisé cela, on peut se dispenser de prononcer quelques petites phrases qui n'ont, la plupart du temps, d'autre signification ou d'autre utilité que de tirer la révérence à quelques principes, ce qui, bien souvent, n'engage pas à l'action.

Nous avons préféré agir et être avertis de nos paroles. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. André Guerlin. Qu'est-ce que cela aurait été !

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. M. Defferre a soulevé trois questions sur lesquelles je vais m'expliquer loyalement et clairement.

M. Defferre a, en premier lieu, souligné l'euphorie qui régnait lorsque j'ai été appelé aux fonctions de Premier ministre. Il me donnera acte que je n'ai caché, dès le début, ni l'ampleur ni les difficultés de la tâche à laquelle j'avais à faire face...

Une voix sur les bancs des socialistes et des radicaux de gauche. Vous avez dit : « Il n'y a pas le feu. »

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. ... et que je n'ai pas hésité à expliquer sans aucune complaisance la situation dans laquelle se trouvait le pays.

J'ai refusé, bien entendu, de me livrer à ce qu'on appelle « le constat », car je devais à la vérité de reconnaître que si la situation était par certains aspects préoccupante, elle était néanmoins beaucoup moins grave que celle que nous pouvions observer dans des pays voisins, parce que depuis juin 1974 une politique courageuse avait été menée pour lutter contre l'inflation. (*Interruptions sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Messieurs, je vous en prie, laissez-moi parler. Je n'utilise pas un ton qui puisse paraître agressif à l'égard de qui que ce soit !

M. Gilbert Schwartz. Vous n'êtes pas gentil à l'égard de vos prédécesseurs.

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Je viens de rendre hommage à mes prédécesseurs immédiats, que ce soit le Premier ministre ou le ministre de l'économie et des finances du Gouvernement précédent, pour l'action qu'ils ont menée. Car je constate que nous étions en juin 1974 dans une situation inflationniste très grave...

M. Gaston Defferre. Par la faute de qui ?

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. ... et que de juin 1974 à août 1976, des progrès sensibles ont été faits dans la lutte contre l'inflation. (*Applaudissements sur les bancs des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. André Guerlin. Il n'y avait qu'à continuer !

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Nous ne sommes pas dans la situation de la Grande-Bretagne ou celle de l'Italie.

M. Georges Fillioud. Ou celle de l'Allemagne, ou de la Suisse !

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Bien sûr. Mais si vous saviez ce que l'Allemagne fédérale et la Suisse ont accepté, notamment en matière de rémunérations, vous ne me feriez pas grief de demander simplement le maintien du pouvoir d'achat. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Nous pouvons discuter de cette question ailleurs qu'à cette tribune quand vous le voudrez. Je suis à votre disposition.

Je constate donc que si la situation était préoccupante, elle n'était pas aussi dramatique qu'on voulait bien le dire.

Ce qui était important, c'était d'éviter une nouvelle rechute dans l'inflation, une nouvelle accélération de la hausse des prix, une détérioration plus grave de notre balance commerciale et de notre balance des paiements.

A cet égard, je ferai observer à M. Ducoloné que ce qui se passe pour le commerce extérieur n'était guère prévisible avant la sécheresse. J'ai exercé pendant huit mois les fonctions de ministre du commerce extérieur. J'ai tous les mois publié, sur les résultats du commerce extérieur, un communiqué qui, chaque fois, exposait exactement la situation telle qu'elle était et qui attirait l'attention sur les problèmes qu'il convenait de résoudre.

Au mois de juillet, nous étions encore en mesure de limiter à sept ou huit milliards de francs le déficit de notre balance commerciale pour 1976. Si ces prévisions ne se réalisent pas, c'est que depuis le mois d'août, nous enregistrons un déficit très important dû, d'une part, à la baisse de nos exportations de produits agro-alimentaires et, d'autre part, à l'augmentation de nos importations de pétrole, cela étant lié à la nécessité pour l'électricité de France de reconstituer ou d'accroître ses stocks de produits pétroliers.

M. Henri Deschamps. Et la fermeture des mines ?

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Tels sont les faits et n'importe quel gouvernement se trouverait en face de la même situation.

En ce qui concerne le mois de septembre, pour ne rien vous cacher, l'une des raisons supplémentaires du déficit de notre balance commerciale réside dans une augmentation spéculative des importations en provenance de l'Allemagne fédérale, liée à l'attente de la réévaluation du Deutsche mark.

Nous avons donc un déficit supérieur à celui auquel on pouvait normalement s'attendre au mois de juillet. C'est une charge supplémentaire pour l'économie française. Nous sommes en mesure d'y faire face. Mais il faut que les causes de cette situation soient exactement présentées et analysées et qu'il n'y ait pas de mythologie à ce sujet.

Pour en revenir aux propos de M. Defferre, je n'ai donc pas pratiqué l'euphorie, en ce qui me concerne, et je m'efforcerai toujours, dans l'exercice de mes fonctions, non seulement de dire les choses telles qu'elles sont, mais d'expliquer pourquoi certains phénomènes se produisent et quelles sont les raisons qui motivent la mise en œuvre de tel ou tel type d'action.

D'autre part, M. Defferre m'a reproché d'avoir rejeté sur l'opposition de gauche la responsabilité de la crise récente ou des difficultés plus aiguës que nous avons rencontrées ces dernières semaines.

M. Louis Mexandeau. C'est vrai !

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Je reprendrai très clairement ce que j'ai déjà dit.

S'agissant de la Bourse, je ne pense pas que M. Defferre m'ait fait l'honneur d'écouter ce que j'avais déclaré lors d'une interview accordée à *France-Inter*. J'ai eu l'idée — jugée fâcheuse dans certains milieux — d'évoquer ce jour-là la formule du général de Gaulle : « On ne fait pas la politique de la France à la corbeille ». C'est ce que je pense profondément. Mais le problème n'est pas là.

Ce que j'ai dit il y a quelques jours concernait à la fois la baisse de la Bourse et celle du franc.

J'ai donné deux raisons à la baisse de la Bourse. La première était l'état d'incertitude sur la conjoncture internationale, qui frappe toutes les économies occidentales et plus généralement les économies industrialisées.

Voyez ce qui se passe sur toutes les places financières du monde : les bourses y sont en baisse. La raison en est — je l'ai donnée en fin d'après-midi — que nous voyons apparaître, après les financements réalisés à titre exceptionnel pendant les deux dernières années, l'effet définitif du prélèvement pétrolier sur la plupart des économies occidentales.

De surcroît, la stagnation des investissements, qui est générale, ne favorise pas un fonctionnement correct de la Bourse.

La deuxième raison, et je ne nie d'ailleurs pas qu'elle existe depuis deux ou trois ans, est la suivante :

J'ai indiqué : dans les jours qui ont précédé et ceux qui ont suivi cet événement, des propos ont été tenus sur la nationalisation future d'un certain nombre d'entreprises françaises, et ces propos avaient provoqué un sentiment d'inquiétude. (*Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Laissez-moi m'expliquer, messieurs !

M. Henri Deschamps. N'en abusez pas !

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Ce facteur ne saurait être négligé.

Je ne nie pas qu'un parti politique puisse inclure des nationalisations dans son programme. Sur certaines nationalisations déjà réalisées je n'ai absolument rien à dire. Sur d'autres qui pourraient intervenir, j'éprouve, en ce qui me concerne, beaucoup plus de réticences. C'est peut-être une opinion personnelle, mais je dois considérer les mouvements généraux d'opinion et dans ce domaine l'un de ces mouvements a joué. Je n'en rejette pas la responsabilité sur tel ou tel. Je constate simplement qu'un phénomène s'est produit.

De surcroît, je dois dire qu'en matière d'investissements chacun sait qu'à l'heure actuelle, en France, des incertitudes politiques viennent s'ajouter aux incertitudes économiques et freiner les investissements. C'est un fait ; nous ne pouvons ni l'ignorer ni l'éluder.

Cela ne signifie pas que j'aie l'intention d'adopter la moindre attitude consistant à chercher des boucs émissaires ; ce ne serait pas digne de la gravité des sujets que nous avons à traiter.

Enfin, en ce qui concerne le franc, force est de constater deux faits.

Le 22 septembre, jour où le programme du Gouvernement a été présenté, le franc s'était apprécié assez nettement par rapport au dollar. Mais ceux qui suivent le marché des changes

ont pu constater qu'entre le moment où ce programme a été connu et où le cours du dollar par rapport au franc était de 4,88 et le moment où, vers seize heures, la grève générale a été annoncée (*Interruptions sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes*) le cours du dollar par rapport au franc...

M. Guy Ducloné. C'est indigne d'un professeur !

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. ...est passé de 4,88 à 4,92. (*Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs.*)

M. Roger Durore. Les spéculateurs ne sont responsables de rien alors !

M. Georges Hage. Il nous prend pour des étudiants de première année !

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Curieuse façon d'écouter, messieurs ! Je dis les choses telles qu'elles sont et c'est ainsi que vous vous rendrez compte d'un certain nombre de faits.

M. René Rieubon. Parlez-nous un peu des spéculateurs !

M. Georges Fillioud. La confiance a duré deux heures alors !

M. le président. Calmez-vous, mes chers collègues, et laissez M. le Premier ministre achever son interruption !

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Le deuxième fait qui s'est produit sur le marché des changes a été enregistré le jour où des rumeurs ont circulé relatives à l'instauration d'un impôt sur le capital. (*Vives exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Messieurs, tout le bruit que vous pourriez faire ne m'empêchera pas de dire ce que j'ai à dire. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Et c'est la raison pour laquelle vous avez pu constater que les taux à court terme de la Banque de France ont été fortement relevés pour empêcher un glissement trop accentué du franc, glissement qui risquerait d'accroître la facture pétrolière déjà lourde que nous avons à payer. Voilà les faits tels qu'ils sont.

M. Roger Durore. Ce n'est pourtant pas la faute des ouvriers !

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Je ne rejette la responsabilité sur aucune tendance ou formation politique, quelle qu'elle soit. Ce que j'ai dit simplement et publiquement, c'est que dans une situation caractérisée par une instabilité monétaire généralisée, où des changements de valeur de monnaies sont anticipés et où sont menacées deux monnaies aussi importantes que la livre sterling et la lire, il faut se garder d'attitudes ou de propos qui peuvent affecter la monnaie nationale. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Enfin, je dirai à M. Defferre que j'ai lu avec la plus grande attention le Programme commun. Je sais parfaitement qu'il contient des mesures de nature diverse, les unes à court terme et les autres à plus long terme, qui sont des réformes de structures.

En prenant ces réformes ou ces mesures indépendamment les unes des autres, on peut porter sur elles un jugement qui ne soit pas forcément négatif. Mais mon attitude à l'égard du Programme commun vient précisément de ce que je le considère dans son ensemble. Je me trompe peut-être...

De nombreux députés socialistes. Sûrement !

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Je dis peut-être, car je suis beaucoup plus modéré que vous. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Mais, pour ne rien vous cacher, je considère, au risque de déclencher de nouveau vos réactions, que la logique profonde du Programme commun conduirait au repliement de la France,

à son isolement, à la régression de l'économie française et à la baisse du niveau de vie de ce pays. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Jean Antagnac. C'est fait !

M. Roger Durore. Il n'y a pas besoin du Programme commun pour cela !

M. François Mitterrand. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le Premier ministre ?

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Volontiers !

M. le président. La parole est à M. Mitterrand, avec l'autorisation de l'orateur.

M. François Mitterrand. Monsieur le Premier ministre, j'ai écouté les divers arguments que vous avez opposés à l'orateur qui s'est exprimé au nom du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche. Nous touchons à trois points très importants de notre discussion.

Lorsqu'il s'agit de l'affolement qui s'empare de certains milieux, préparant ainsi des coups de bourse ou précipitant la chute du franc, il est certain que chacun d'entre nous doit veiller à son langage. Je me permettrai cependant de vous faire observer, en ce qui concerne le rappel, dans une intervention télévisée, des nationalisations possibles, présentées par vous comme l'une des causes de la démoralisation de la bourse, que j'étais invité, depuis plusieurs semaines et même depuis plusieurs mois, par deux journaux — un journal économique et un journal télévisé — à m'exprimer sur un thème depuis longtemps fixé à l'avance, à savoir le développement du programme socialiste et du programme commun de la gauche, devant un public particulier — celui des patrons. Il ne s'agissait là que d'un rendez-vous dont on reconnaîtra qu'il faisait partie du jeu démocratique normal, du dialogue, de la conversation quelquefois rigoureuse, intense, sévère, mais directe et franche.

Faut-il donc, monsieur le Premier ministre, que, pour préserver vos agents de change ou les propriétaires de certaines valeurs mobilières, l'opposition se taise et cesse de présenter calmement son programme, alors que le programme de nationalisations, qui comprend celle du crédit et celle de neuf groupes industriels — c'est beaucoup, mais c'est tout — est proposé depuis le 28 juin 1972, même si, depuis lors, en raison des nombreux combats électoraux, nous avons été conduits à le répéter, au risque de laisser l'attention ?

Il n'y avait là rien de nouveau. Du fait que vous-même et M. le Président de la République vous vous soyez servis de cet argument pour signifier qu'il y avait là un lien direct : « ces propositions, conformes aux engagements que j'ai pris au nom des formations politiques que je représente, faut-il que je me taise... » (*Exclamations sur les bancs des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Roger Corrèze. Ce ne serait déjà pas mal !

M. François Mitterrand. ... et faut-il qu'il n'y ait plus de débat démocratique ? Monsieur le Premier ministre, vous êtes trop sérieux pour le prétendre.

J'ajoute qu'il y a quelque abus en l'occurrence si l'on sait à quelle heure a fermé la Bourse ce fameux « mardi noir » et si l'on sait que je n'ai pris la parole qu'à midi moins le quart. Il aurait fallu une très grande diligence, ou une grande influence de ma part. Ou alors il faut qu'il y ait peu de confiance dans le devenir politique de votre gouvernement pour que, aussitôt mes paroles prononcées sur des ondes hertziennes ultra-rapides, la Bourse, dans le quart d'heure précédant ce que j'allais dire (*Sourires*), ait éprouvé une telle inquiétude en se disant : « Ces gens-là vont gouverner parce que ceux qui sont à la tête du pays n'en sont point capables ; il faut donc prendre nos précautions dès maintenant ».

Cela n'est pas très sérieux et il est grave à mes yeux que vous vous soyez servi de cet argument devant l'opinion publique, en marquant d'une façon très simple — et vous avez ainsi suivi M. le Président de la République qui l'avait fait avant vous — qu'il y avait cette relation directe et que nous étions responsables des opérations de bourse.

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Monsieur Mitterrand, permettez-moi de vous apporter tout de suite une précision sur ce point.

J'ai seulement fait allusion à un sondage qui avait été publié le matin et qui était lié à un éventuel succès de la gauche et à la mise en œuvre des nationalisations. Voilà ce que j'ai dit.

M. François Mitterrand. J'en viens maintenant à l'impôt sur le capital.

Je ne pense pas que lorsque vous avez écrit vous-même, dans un texte que je me suis permis de citer à la tribune, et indiqué lors de débats antérieurs — sans doute n'aviez-vous pas la notoriété que vous avez aujourd'hui, mais vous comptiez tout de même — que vous n'étiez pas hostile, que vous étiez même plutôt favorable à un impôt de cette sorte, vous ayez eu l'impression de commettre une mauvaise action contre la monnaie de votre pays.

Pourquoi ce droit que vous vous reconnaissiez dans des débats multiples nous serait-il interdit ? L'impôt sur le capital a été proposé par la gauche depuis longtemps sous la forme d'un impôt sur les grosses fortunes au-dessus de deux cents millions d'anciens francs. L'idée en a été reprise, lors du débat sur les plus-values, par plusieurs membres de la majorité et, au cours de récentes discussions, par des hommes comme M. Chirac, M. Chaban-Delmas, M. Fanton — qui la prône depuis longtemps — et, sous une forme différente mais cependant claire, par M. Debré. Faut-il stigmatiser ceux que je viens de citer parce qu'ils ont découvert, depuis plus ou moins longtemps, qu'un tel impôt est nécessaire pour lutter contre l'inflation ? Faut-il les accuser d'être des mauvais Français ? Avez-vous le droit de rejeter sur eux la responsabilité d'une situation économique dont vous avez la charge ?

Troisième observation : le Programme commun. Ce programme fait l'objet d'un grand débat depuis bientôt quatre ans et demi et il sera encore l'objet d'autres discussions d'ici aux prochaines élections législatives. Nous n'attendons pas de vous que vous soyez favorable ni que vous donniez ici à l'opinion l'impression d'y être complaisant. Je comprends même que vous l'attaquiez. Mais je n'admets pas que vous semiez la crainte en disant que la venue d'un gouvernement de la gauche pourrait entraîner l'isolement de la France.

Monsieur le Premier ministre, je ne veux pas engager de débat maintenant sur ce point. Mais enfin, l'isolement de la France, pourquoi donc ? Vous le croyez, c'est votre conviction. Mais avez-vous le droit de le dire *ex cathedra* à la télévision en votre qualité de Premier ministre ? Le pouvez-vous sans engager le débat avec nous ? J'accepte, quant à moi, que ce débat ait lieu mais, bien entendu, en d'autres heures qu'en cette séance nocturne.

L'isolement de la France, nous ne le voulons pas. Pourrions-nous l'obtenir malgré nous, par l'erreur de nos prévisions et de nos conceptions ? Cela vaut la peine d'être discuté, mais en fait notre ambition est de mettre la France en mesure de supporter dans de meilleures conditions la concurrence étrangère en allant précisément sur les marchés de la compétition à l'intérieur du Marché commun, dont le gouvernement de la gauche devra développer les structures.

Au fond, lorsque vous êtes arrivé, monsieur le Premier ministre, la gauche vous rendait hommage : il est regrettable qu'elle soit obligée de revenir sur son attitude. (*Exclamations et rires sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Quoi qu'il en soit, il nous semble que toutes ces attaques ne sont pas dignes de l'idée que nous nous faisons d'un Premier ministre que l'on a chargé d'une tâche extrêmement lourde et qui semblait aborder sa fonction avec le souci de rester au-dessus de préoccupations de ce genre, que M. le Président de la République et vous-même appeliez des « petites manœuvres ».

J'en termine, monsieur le Premier ministre, en vous demandant de bien vouloir m'entendre sur un dernier point. Nous discutons depuis quelques instants de la confiance. Vous avez pu constater que la confiance quant à la force de notre monnaie et quant aux chances de réussite du plan que vous avez présenté était fragile puisqu'elle était à la merci de telle ou telle déclaration, de tel ou tel événement, voire d'une manifestation comme celle du 7 octobre. Faut-il alors supprimer le droit de grève ? En quoi les responsables qui engagent les travailleurs à manifester dans la rue manquent-ils à leurs devoirs ou à leurs obligations ? Voilà pourquoi je m'interroge en terminant.

Vous voyez disparaître la confiance de certains possédants. Mais vous préoccupez-vous de la confiance de ceux que vous n'avez pas hésité à frapper ?

Vous reculez devant l'impôt sur les grosses fortunes. Vous avez même déclaré solennellement que c'est là une idée qui procède d'un snobisme intellectuel, snobisme auquel d'ailleurs vous avez naguère cédé. Cependant, au moment même où vous refusez l'impôt sur les grosses fortunes pour gagner la confiance de la Bourse, vous frappez durement des millions de salariés, vous portez atteinte aux revenus de ceux qui vivent le plus modestement.

Votre erreur psychologique, monsieur le Premier ministre, et cette sorte d'atonie que montre le Gouvernement devant les réformes de structures nécessaires, toujours renvoyées aux calendes grecques, marquent bien que la confiance que vous recherchez, c'est celle de quelques grands possédants. En fait, vous vous êtes trompé d'adresse.

C'est la confiance de millions et de millions de travailleurs qu'il fallait obtenir. Mais, bien entendu, maintenant ils vous la refusent. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Monsieur Mitterrand, votre argumentation est, comme à l'habitude, subtile, mais elle n'est pas convaincante.

Devenu Premier ministre, j'ai constaté que cette idée de l'impôt sur le capital avait brusquement surgi chez certains — pas parmi les membres de l'opposition — alors que quelques mois auparavant, la majorité avait, par un vote explicite, rejeté le principe de cet impôt lors de la discussion de la loi sur les plus-values.

Ce que j'ai dit, c'est que l'on ne devait pas utiliser des arguments en faveur de l'impôt sur le capital sans avoir d'abord réfléchi aux conditions dans lesquelles il pourrait être fixé et appliqué. Je maintiens qu'il y a eu dans cette affaire beaucoup plus de mode que de désir bien déterminé d'établir un impôt sur le capital. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Je ne retire à personne le droit d'avoir de la sympathie pour tel ou tel impôt, mais lorsque je constate la situation à laquelle j'ai à faire face et les facteurs qui interviennent sur son évolution, je ne peux ignorer des événements de ce genre.

Et croyez-moi, monsieur Mitterrand, ce n'est pas parce que je m'intéresse aux possédants ou à la Bourse, c'est parce que je m'intéresse au niveau de la monnaie nationale. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Quant au programme commun, je vous ai dit ce que j'en pensais. Ce n'est pas le moment d'en discuter. Mais vous conviendrez qu'on peut avoir sur ce sujet des opinions diverses. Au demeurant, je n'entends nullement empêcher l'opposition de présenter un programme dans le cadre d'une démocratie. Mais de quoi a-t-on parlé cet après-midi ? D'une motion de censure qui faisait expressément référence au programme commun. Il m'apparaît donc difficile de ne pas démontrer que, tant sur le plan conjoncturel que sur le plan structurel, le programme commun ne m'apparaissait pas constituer un programme de redressement pour la France. Et puisque M. Defferre m'a posé la question tout à l'heure, je réponds qu'après avoir lu avec attention le programme commun et en le considérant dans son ensemble, je crains que son application ne conduise à l'isolement de la France, à la diminution de notre productivité et à l'abaissement du niveau de vie des Français.

Le ton sur lequel s'est déroulée cette discussion vous a montré, me semble-t-il, que des hommes d'opinions différentes peuvent quand même échanger des arguments. Certes, le débat peut être évidemment approfondi ; mais à l'occasion de la discussion de cette motion de censure, qui fait référence au programme commun, je ne puis, comme Premier ministre, cacher les raisons pour lesquelles je crois que le programme présenté par le Gouvernement est meilleur que le programme commun. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Je le dis, monsieur Mitterrand, non pas parce que je suis l'auteur de ce programme qui a d'ailleurs été établi par le Gouvernement tout entier, mais parce que j'en porte la responsabilité en ma qualité de Premier ministre et ce n'est pas facile. Mais — et ce sera ma conclusion — quand on accepte une responsabilité, on l'assume complètement et puisque le Parlement a approuvé la politique menée par le Gouvernement, cette politique

sera menée avec fermeté et détermination. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. Je vais mettre aux voix la motion de censure.

En application des articles 65 et 66, paragraphe II du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune.

Le scrutin va avoir lieu par bulletins.

Je prie Mmes et MM. les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement au bureau des secrétaires, à ma gauche, si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre V.)

M. le président. Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du Palais.

Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégant.

Je rappelle à ceux de nos collègues disposant d'une délégation qu'ils doivent remettre à MM. les secrétaires, non pas un bulletin ordinaire, mais une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégant, le nom et la signature du délégué.

Je rappelle également que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

J'invite donc MM. les secrétaires à ne déposer dans l'urne que les bulletins blancs ou les délégations « Pour ».

Le scrutin est ouvert.

Il sera clos dans quarante-cinq minutes.

Huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(Le scrutin est ouvert à minuit. L'appel a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite MM. les secrétaires à se retirer dans le quatrième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

La séance est suspendue pendant le dépouillement du scrutin.

(La séance, suspendue le mercredi 20 octobre à zéro heure quarante-cinq, est reprise à une heure cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure.....	242
Pour l'adoption	181

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

En conséquence, est considéré comme adopté le projet de loi de finances rectificative pour 1976 dans la rédaction sur laquelle le Gouvernement avait engagé sa responsabilité (1).

— 4 —

RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. Gaudin déclare retirer sa proposition de loi n° 1658, tendant à modifier l'ordonnance n° 45-2604 du 2 novembre 1945 relative à la procédure de modification des circonscriptions territoriales, déposée le 20 mai 1975.

Acte est donné de ce retrait.

(1) Ce texte figure en renvoi au compte rendu de la deuxième séance du 14 octobre 1976, p. 6670 à 6674.

— 5 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu de M. Guy Ducoloné et plusieurs de ses collègues une proposition de loi organique tendant à renforcer les incompatibilités parlementaires avec la direction des entreprises privées.

La proposition de loi organique sera imprimée sous le numéro 2552, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 6 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Balianger et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur l'évasion et la fraude fiscales des grandes sociétés et notamment sur celles des entreprises Dassault.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 2551, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

— 7 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI ADOPTE PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat modifiant les règles de territorialité et les conditions d'imposition des Français de l'étranger ainsi que des autres personnes non domiciliées en France.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2550, distribué et renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 8 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui à quinze heures, première séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Discussion générale du projet de loi de finances pour 1977, n° 2524 (rapport n° 2525 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique : Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à une heure cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.

Erratum

au compte rendu intégral de la séance du 14 octobre 1976 (deuxième collectif 1976).

Page 6652, 1^{re} colonne, article 8, 4^e alinéa, 2^e ligne :

Au lieu de : « ... individuel... »,

Lire : « ... industriel... ».

Page 6670, 1^{re} colonne, dernier alinéa, 3^e ligne (art. 1^{er}) :

Lire : « ... sommes restant dues un mois après la date de mise en recouvrement... ».

Ordre du jour établi par la conférence des présidents.

(Réunion du mardi 19 octobre 1976.)

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 29 octobre 1976 inclus :

Mardi 19 octobre 1976, soir :

Suite de la discussion et vote d'une motion de censure.

Mercredi 20 octobre 1976, après-midi, après les questions au Gouvernement, et soir jusqu'à une heure ; **jeudi 21 octobre 1976**, après-midi et soir jusqu'à une heure, et **vendredi 22 octobre 1976**, matin, après-midi et, éventuellement, soir :

Discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1977 (n^{os} 2524, 2525, 2530 à 2534).

Mardi 26 octobre 1976, matin, après-midi et soir :

Discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1977 :

Commerce et artisanat ;

Plan et aménagement du territoire ;

Services généraux du Premier ministre (fonction publique et formation professionnelle),

étant entendu qu'au début de la séance de l'après-midi sera inscrite la discussion soit sur le rapport de la commission mixte paritaire, soit en deuxième lecture, du projet de loi de finances rectificative pour 1976.

Mercredi 27 octobre 1976, matin, après-midi et soir :

Equiperment et urbanisme ;

Logement,

étant entendu qu'au début de la séance de l'après-midi seront inscrites les questions au Gouvernement et la discussion sur le rapport de la commission mixte paritaire du projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail.

Jeudi 28 octobre 1976, après-midi et soir :

Transports terrestres ;

Aviation civile ;

Marine marchande.

Vendredi 29 octobre 1976, matin et après-midi :

Santé (santé publique et action sociale).

Nominations de membres de commissions.

(Application de l'article 38, alinéa 4, du règlement.)

Le groupe d'union des démocrates pour la République a désigné :

1^o M. Réjaud, pour siéger à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

2^o M. César, pour remplacer M. Réjaud à la commission de la production et des échanges.

Candidatures affichées le 19 octobre 1976, à 16 heures, publiées au *Journal officiel* (Lois et Décrets) du 20 octobre 1976.

Les nominations prennent effet dès la publication au *Journal officiel*.

Remplacement d'un député décédé.

Par une communication du 18 octobre 1976 de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, faite en application de l'article L. O. 179 du code électoral, M. le président de l'Assemblée nationale a été informé que M. de Montesquiou, député de la deuxième circonscription du Gers, décédé le 15 octobre 1976, est remplacé jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale par M. Jean Faget, élu en même temps que lui à cet effet.

Modifications à la composition des groupes.**GROUPE D'UNION DES DEMOCRATES POUR LA REPUBLIQUE**

(Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement.)

(Journal officiel [Lois et décrets] du 20 octobre 1976.)

(23 au lieu de 22.)

Ajouter le nom de M. César.

GROUPE DES REFORMATEURS, DES CENTRISTES**ET DES DEMOCRATES SOCIAUX**

(Journal officiel [Lois et décrets] du 17 octobre 1976.)

(46 membres au lieu de 47.)

Supprimer le nom de M. de Montesquiou.

LISTE DES DEPUTES N'APPARTENANT A AUCUN GROUPE

(Journal officiel [Lois et décrets] du 19 octobre 1976.)

(18 au lieu de 17.)

Ajouter le nom de M. Jean Faget.

(Journal officiel [Lois et décrets] du 20 octobre 1976.)

(17 au lieu de 18.)

Supprimer le nom de M. César.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

2° Séance du Mardi 19 Octobre 1976.

SCRUTIN (N° 373)
public à la tribune.

Sur la motion de censure déposée au cours de la discussion
du projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 2523).

Majorité requise pour l'adoption de la motion
de censure..... 242

Pour l'adoption..... 181

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.	Chambaz.	Gaillard.
Abadie.	Chandernagor.	Garcin.
Aïfonsi.	Charles (Pierre).	Gau.
Allainmat.	Chevènement.	Gaudin.
Andrieu.	Mme Chonavel.	Gayraud.
(Haute-Garonne).	Clérambeaux.	Giovannini.
Andrieux.	Combrisson.	Gosnat.
(Pas-de-Calais).	Mme Constans.	Gouhier.
Ansart.	Cornette (Arthur).	Gravelle.
Antagnac.	Cornut-Gentille.	Guerlin.
Arraut.	Cot (Jean-Pierre).	Haesebroeck.
Aumont.	Crépeau.	Hage.
Baillot.	Dalbera.	Houël.
Ballanger.	Darinot.	Houteer.
Balmigère.	Darras.	Huguot.
Barbet.	Defferre.	Huyghues des Etages.
Bardol.	Delehedde.	Ibéné.
Barel.	Delelis.	Jalton.
Barthe.	Delorme.	Jans.
Bastide.	Denvers.	Jarry.
Bayou.	Depietri.	Josselin.
Beck (Guy).	Deschamps.	Jourdan.
Benoist.	Desmulliez.	Joxe (Pierre).
Bernard.	Dubedout.	Juquin.
Berthelot.	Ducoloné.	Kalinsky.
Berthouin.	Duffaut.	Labarrère.
Besson.	Dupuy.	Laborde.
Billoux (André).	Duraffour (Paul).	Lagorce (Pierre).
Billoux (François).	Duroméa.	Lamps.
Blanc (Maurice).	Duroure.	Larue.
Bonnet (Alain).	Dutard.	Laurent (André).
Bordou.	Eloy.	Laurent (Paul).
Boulay.	Fabre (Robert).	Laurisergues.
Boulloche.	Fajon.	Lavielle.
Brugnon.	Faure (Gilbert).	Lazzarino.
Bustin.	Faure (Maurice).	Lebon.
Canacos.	Filloud.	Leenhardt.
Capdeville.	Fiszbin.	Le Foll.
Carlier.	Forni.	Legendre (Maurice).
Carpentier.	Franceschi.	Legrand.
Cermolacce.	Frêche.	Le Meur.
Césaire.	Frelaut.	Lemoine.

Le Pensec.
Leroy.
Le Sénéchal.
L'Huillier.
Longueue.
Loo.
Lucas.
Madrelle.
Maisonnat.
Marchais.
Masquère.
Masse.
Massot.
Maton.
Mauroy.
Merinaz.
Mexandeau.
Michel (Claude).
Michel (Henri).
Roger.
Millet.

Mitterrand.
Montdargent.
Mme Moreau.
Naveau.
Niles.
Notebart.
Odru.
Philibert.
Pignion (Lucien).
Planeix.
Poperen.
Porelli.
Pranchère.
Ralite.
Raymond.
Renard.
Rieubon.
Rigout.
Roger.
Roucaute.

Ruffe.
Saint-Paul.
Sainte-Marie.
Sauzedde.
Savary.
Schwartz (Gilbert).
Sénès.
Spénale.
Mme Thome-Patenôtre.
Tourné.
Vacant.
Ver.
Villa.
Villon.
Vivien (Alain).
Vizet.
Weber (Claude).
Zuccarelli.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Arraut à M. Andrieux (Pas-de-Calais).
Baillot à M. Balmigère.
Bardol à M. Berthelot.
Barthe à M. Bordou.
Benoist à M. Boulay.
M^{me} Constans à Mme Chonavel.
MM. Cornette (Arthur) à M. Desmulliez.
Cornut-Gentille à M. Clérambeaux.
Dalbera à M. Depietri.
Delorme à M. Capdeville.
Denvers à M. Guerlin.
Duraffour (Paul) à M. Crépeau.
Eloy à M. Dutard.
Fabre (Robert) à M. Berthouin.
Fiszbin à M. Frelaut.
Garcin à M. Gouhier.
Giovannini à M. Hage.
Houël à M. Jans.
Juquin à M. Kalinsky.
Lagorce (Pierre) à M. Michel (Claude).
Lavielle à M. Joxe (Pierre).
Lazzarino à M. Legrand.
Leenhardt à M. Labarrère.
Le Foll à M. Josselin.
Le Pensec à M. Darinot.
Mermaz à M. Filloud.
Philibert à M. Masse.
Planeix à M. Sauzedde.
Poperen à M. Gau.
Raymond à M. Bayou.
Roucaute à M. Roger.
Spénale à M. Billoux (André).
M^{me} Thome-Patenôtre à M. Zuccarelli.

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

ET

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

QUESTIONS ÉCRITES

(Art. 139 et 133 du règlement.)

Article 139 du règlement :

« 1. Les questions écrites sont rédigées, notifiées et publiées dans les conditions fixées par l'article 133. En outre, elles ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ;

« 2. Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption ;

« 3. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois ;

« 4. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire d'un mois ;

« 5. Dans le cas où la question écrite est transformée en question orale, celle-ci prend rang dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article 133 ;

« 6. Font l'objet d'un rappel publié au Journal officiel les questions écrites auxquelles il n'a pas été répondu dans les délais prévus aux alinéas 2, 3 et 4 du présent article ;

« 7. Le texte des questions écrites est reproduit dans les rappels. Il est communiqué aux auteurs des questions en même temps que le rappel leur est notifié. »

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Plus-values (modalité de calcul en cas de cession d'office).

32518. — 20 octobre 1976. — M. Cabanel rappelle à M. le Premier ministre (Economie et finances) que les conditions d'évaluation des gains provenant de la cession des charges et offices étaient précisées par l'article 93-3 du code général des impôts, dispositions abrogées par la loi du 19 juillet 1976, art. 12-III, de sorte que les gains en cause réalisés à partir du 1^{er} janvier 1977 seront désormais déterminés selon les règles ordinaires utilisées pour le calcul des autres plus-values professionnelles. Il lui demande de bien vouloir lui préciser, dans le cas d'une cession d'office, quelle sera la date retenue pour la liquidation de l'imposition des plus-values : la date de l'acte de cession ayant acquis date certaine — la date de l'arrêté de nomination ou celle de la prestation de serment du cessionnaire, étant à ce propos souligné que le ministre des finances n'ayant jamais autorisé l'enregistrement au droit fixe des cessions de charges sous la condition suspensive de l'arrêté de nomination, il semblerait, par analogie, que la date à prendre en compte pour la détermination de la plus-value sur cession d'office soit celle de l'acte de cession.

Enseignement (fonctionnement de l'E.N.N.A. d'Antony).

32519. — 20 octobre 1976. — M. Garcin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation sur les conditions d'accueil et de travail de la nouvelle E.N.N.A. d'Antony. Des locaux neufs mais vides : pas de matériel, pas de chaise, pas de table, pas de tableau. Pas de personnel : personnel d'entretien réduit, infirmerie sans infirmière, cuisine prête à fonctionner mais sans personnel de restauration et de service. Aucun logement n'est prévu pour quatre cent cinquante professeurs stagiaires et leur famille, venant pour la plupart de

province. Enfin, la formation pédagogique des professeurs stagiaires est encore insuffisante et partiellement assurée : certaines sections de l'E.N.N.A. manquent de professeurs et de plus les postes budgétaires nécessaires ne sont pas créés ; plus de cent stagiaires reçus au concours de la session spéciale 1975 ont été externés de force ; alors qu'ils devront présenter le C.A.E.C.E.T., rien n'est prévu pour que leur formation pédagogique soit assurée, par manque de crédits, non création d'E.N.N.A. supplémentaire, non création de postes de professeur d'E.N.N.A. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer au plus vite le fonctionnement normal de l'E.N.N.A. d'Antony.

Etablissements universitaires (précisions concernant les I. U. T.).

32520. — 20 octobre 1976. — **Mme Constans** demande à **Mme le secrétaire d'Etat aux universités** de lui fournir un certain nombre de renseignements à propos des I. U. T. Elle aimerait connaître : 1° le nombre d'étudiants par I. U. T., en première année, en deuxième année ; 2° le nombre d'étudiants par département ; 3° le nombre de D. U. T. obtenus.

Assurance vieillesse (commerçants et artisans).

32521. — 20 octobre 1976. — **M. Ralite** attire l'attention de **M. le ministre du commerce et de l'artisanat** sur l'injustice créée par le décret du 13 juin 1975 qui rend obligatoire la cotisation additionnelle du régime complémentaire des conjoints dans le cadre de l'O. R. G. A. N. I. C. Il lui demande notamment ce qu'il compte faire pour les personnes concernées par cette cotisation et dont le conjoint cotise déjà à un organisme de retraite. Ainsi de nombreux ménages modestes de travailleurs indépendants subissent le poids de trois cotisations de retraite qui s'ajoutent aux autres charges, souvent écrasantes, qu'ils doivent supporter par ailleurs.

Elections professionnelles (conditions de déroulement).

32522. — 20 octobre 1976. — **M. Barel** demande à **M. le ministre de l'agriculture** ce qu'il compte faire pour mettre un terme à la violation du droit syndical à l'occasion des dernières élections des représentants du personnel des ouvriers « F. S. I. R. A. N. » des Alpes-Maritimes. Cette violation s'est notamment traduite par la présentation au premier tour de candidats libres alors que la législation précise à ce sujet que seuls les candidats présentés par les organisations syndicales sont habilités à faire acte de candidature.

Rapatriés (mesures en leur faveur).

32523. — 20 octobre 1976. — **M. Barel** souligne à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur** à propos de la loi n° 69-992 du 6 novembre 1969, concernant la protection juridique en faveur des personnes rapatriées, le problème créé par le fait que la levée des gages prévue à l'article 6 de cette loi ne concerne pas les sûretés personnelles. Considérant que cette omission peut avoir de graves répercussions dans de nombreux cas, il lui demande de bien vouloir faire en sorte que cette injustice puisse être réparée.

Assurance vieillesse (conditions d'affiliation en cas de pluralité d'activités professionnelles).

32524. — 20 octobre 1976. — **M. Commenay** interroge **M. le ministre du travail** sur le point de savoir si un professeur certifié de l'enseignement technique qui exerce à titre accessoire la pro-

fession d'expert comptable, situation autorisée par une précédente réponse ministérielle (J. O., A. N., 1^{er} février 1969, p. 257, n° 2537) (sans que cette activité ne dépasse un cinquième de son temps de travail annuel) l'exercice de cette profession exigeant l'affiliation à la C. A. V. E. C., organisme placé sous la tutelle du ministère du travail, doit subir de la part de cette caisse un prélèvement calculé non seulement sur les revenus de son activité d'expert comptable mais aussi sur ses traitements de fonctionnaire ; en outre le fait que ces derniers soient déjà soumis à une retenue pour pension civile et à une cotisation à un régime de retraite complémentaire (M. R. I. F. E. N.) aboutit dès lors à faire supporter par le traitement de la fonction publique trois cotisations de retraite : pension civile, M. R. I. F. E. N. et C. A. V. E. C., l'ensemble de ce problème me semblant présenter ainsi deux anomalies fondamentales.

Crimes et délits

(jugement de l'affaire de l'enlèvement du maire du Givre).

32525. — 20 octobre 1976. — **M. Hunault** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre de la justice**, l'intense émotion ressentie par les élus et la population lors de l'enlèvement et des sévices subis par **M. Sancelou**, maire du Givre (44), le 12 avril 1975. En raison de la gravité des faits et de récents articles de presse relatifs à la détention de l'un des instigateurs de ceux-ci, il lui demande de prescrire les mesures nécessaires pour qu'intervienne dans les meilleurs délais le jugement de cette affaire qui a entraîné un vif élan de solidarité à l'égard de **M. le maire du Givre**, tant de la part des élus que de la population.

Huiles (utilisation des huiles usagées pour le chauffage).

32526. — 26 octobre 1976. — **M. Cousté** rappelle à **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** que selon des informations de presse un plan de récupération des huiles usagées est depuis plusieurs mois étudié au niveau interministériel en collaboration avec les représentants des organisations professionnelles intéressées. Il lui signale que selon des informations dignes de foi des appareils susceptibles d'utiliser ces huiles pour le chauffage tout en respectant les normes de sécurité et de protection de l'environnement ont été mis au point. Il lui demande donc si dans le cadre des études menées par les administrations compétentes il a été envisagé d'autoriser l'utilisation de ces brûleurs, compte tenu de l'importante économie de devises que pourrait entraîner l'utilisation des huiles usagées pour le chauffage.

Assurance maladie (remboursement des soins de rééducation à l'occasion des cures thermales).

32527. — 20 octobre 1976. — **M. Alduy** attire l'attention de **Mme le ministre de la santé** sur la situation défavorable des kinésithérapeutes par suite des dispositions concernant les prises en charge des actes de rééducation de l'appareil locomoteur ou respiratoire dans les stations thermales qui ne permettent pas le remboursement des soins prescrits en dehors des forfaits thermaux existants et pour l'affection ayant motivé la cure. Il lui demande s'il ne serait pas possible d'envisager la mise en place de forfaits permettant la prescription de soins de rééducation complémentaires indispensables basés sur la nomenclature existante, et dans le cadre de conventions passées entre les kinésithérapeutes et la caisse nationale d'assurance maladie. Il lui demande également si elle n'envisage pas de conserver pour les kinésithérapeutes le mode d'exercice libéral nécessaire dans le cadre d'une station thermale fonctionnant toute l'année sans interruption et pour les soins ne nécessitant pas d'eau thermale.

*Pensions de retraite civiles et militaires
(rétroactivité des dispositions législatives).*

32528. — 20 octobre 1976. — **M. Renard** attire l'attention de **M. le Premier ministre (Economie et finances)** sur la non-rétroactivité actuelle en matière de pension. Ainsi, toute mesure nouvelle relative aux pensions n'est applicable qu'aux retraités et à leurs ayants cause dont les droits se sont ouverts après la date de la promulgation ou d'application de la loi ou du règlement instituant cette mesure. Cette différence de traitement faite dans tous les régimes de retraite entre « ceux d'avant » et « ceux d'après » engendre de nombreuses injustices, souvent difficilement supportables. Il en est ainsi pour la loi du 31 juillet 1962 qui modifie notamment la législation des pensions civiles et militaires dans ses rapports avec le code des pensions militaires d'invalidité — des pensions proportionnelles — de la loi du 26 décembre 1962 concernant les prisonniers de guerre 1939-1945 — de la réversion de la pension sur le mari survivant. Il lui demande en conséquence les mesures qu'il compte prendre pour que toute mesure nouvelle dans la législation et la réglementation des pensions soit applicable à tous les retraités, indépendamment de la date d'ouverture de leur droit à pension.

*Pensions de retraite civiles et militaires
(généralisation du paiement mensuel).*

32529. — 20 octobre 1976. — **M. Renard** attire l'attention de **M. le Premier ministre (Economie et finances)** sur la généralisation progressive de la mensualisation du paiement des pensions servies aux retraités de la fonction publique et assimilés. La loi de finances pour 1975 a modifié l'article L. 90 du code des pensions. Ce nouvel article indique que le paiement des pensions se fait mensuellement et à terme échu. Des expériences sont actuellement en cours. Le centre de paiement de Grenoble pratique la mensualisation depuis le 1^{er} avril 1976. Un arrêté du 14 septembre 1976 l'étend au centre de Bordeaux. Il lui demande s'il compte prendre des mesures pour accélérer cette généralisation de la mensualisation en l'étendant à plusieurs centres régionaux dès 1977.

Taxe locale d'équipement (exonération pour les serres de production).

32530. — 20 octobre 1976. — **M. Aubert** rappelle à **M. le Premier ministre (Economie et finances)** que le décret du 12 août 1976, en modifiant l'assiette de la taxe locale d'équipement, a réintroduit dans l'assiette de cette taxe les serres de production. De longues et multiples démarches de la profession agricole, appuyées par les parlementaires, avaient permis par un décret en date d'août 1970 l'exclusion des serres de production de l'assiette de la taxe locale. Les arguments parfaitement justifiés qui avaient été invoqués sont les suivants : l'institution de cette taxe a pour but de faire participer les constructeurs aux dépenses d'infrastructure que les collectivités locales sont amenées à réaliser en fonction des impératifs d'une urbanisation croissante. En aucune façon, la construction de serres n'entraîne pour la collectivité un effort de ce type. L'exclusion des serres du champ d'application de cette taxe résulte en toute logique de la finalité même des textes qui l'instituent ; les serres ne constituent ni des bâtiments ni des hangars agricoles : ce sont des surfaces d'exploitation couvertes qui participent directement à l'activité de production ; elles n'ont été soumises à des demandes d'autorisation de construire qu'au regard de la protection des sites ; elles ne sont pas passibles de la contribution foncière des propriétés bâties ; elles n'ont rien de comparable avec des bâtiments quant à la pérennité : amenés à les modifier souvent, les horticulteurs seraient gravement pénalisés par des applications successives de cette taxe ; enfin, cette taxe constituerait une charge disproportionnée

pour les horticulteurs (de l'ordre de 2,25 francs à 3,75 francs au mètre carré selon le taux de la taxe), les surfaces couvertes étant très supérieures en horticulture à ce qu'elles sont dans les autres catégories d'exploitations agricoles. Actuellement ces arguments restent toujours valables, mais il s'y ajoute les difficultés de l'agriculture liées à la sécheresse et à la situation très délicate de l'horticulture en raison de la concurrence des pays du bassin méditerranéen, concurrence encore plus forte depuis l'adhésion de la Grèce et de l'Espagne au Marché commun et l'ouverture des frontières aux pays du bassin méditerranéen. An moment où le Gouvernement prend, à juste titre, un certain nombre de mesures en faveur de l'agriculture, il lui demande de bien vouloir faire étudier à nouveau le problème de l'exclusion des serres de production de l'assiette de la taxe locale d'équipement.

*Assurance maladie (relèvement du ticket modérateur
pour les soins dispensés en kinésithérapie).*

32531. — 20 octobre 1976. — **M. Charles Bignon** demande à **M. le ministre du travail** d'examiner à nouveau le relèvement du ticket modérateur pour les soins dispensés en kinésithérapie. Il lui semble que le projet du Gouvernement ne concerne pas les actes dispensés par des médecins spécialisés, et cela serait déjà contraire à l'article 2 de la convention nationale qui vient d'être publiée au *Journal officiel* du 31 août. Par ailleurs, ces soins sont sous contrôle médical des caisses et permettent de rééduquer des malades qui risqueraient d'être à la charge définitive des régimes de pension d'invalidité. Autant il peut être logique de contrôler très sérieusement les actes remboursés, autant il serait peut-être dommage d'empêcher les plus modestes d'avoir recours à des praticiens expérimentés, et l'économie recherchée pourrait se traduire par une dépense accrue.

Prestations sociales (assouplissement des conditions d'attribution).

32532. — 20 octobre 1976. — **M. Chasseguet** expose à **M. le ministre du travail** qu'un invalide à 100 p. 100, âgé de soixante-huit ans et célibataire, percevait le minimum vieillesse jusqu'en juin 1975. Il a contracté mariage, pour des raisons purement sentimentales, avec une femme moins âgée que lui qui poursuit une activité lui rapportant un salaire mensuel de 2 000 francs. Son épouse a encore, en revanche, trois enfants à sa charge, issus d'un précédent mariage. Or, on a supprimé à l'intéressé le bénéfice des prestations sociales qu'il percevait, ce qui équivaut à mettre quatre personnes à la charge de son épouse. En précisant que cet invalide était courtier libre et n'a cotisé que durant trois ou quatre ans à une caisse autonome, il appelle son attention sur la situation qui est désormais la sienne, tant sur le plan matériel que sur le plan moral. Il lui demande s'il n'estime pas équitable que des dispositions particulières soient envisagées dans des cas de cet ordre afin d'atténuer la rigueur des mesures prises.

*Taxe de publicité foncière et droits d'enregistrement
(conditions d'exonération pour les terrains à bâtir).*

32533. — 20 octobre 1976. — **M. Darnis** rappelle à **M. le Premier ministre (Economie et finances)** qu'en vertu de l'article 691 du code général des impôts sont exonérées de la taxe de publicité foncière ou de droit d'enregistrement, lorsqu'elles donnent lieu au paiement de la T.V.A., les acquisitions de terrains à construire lorsque certaines conditions sont remplies. Parmi celles-ci figure la justification par l'acquéreur, à l'expiration du délai de quatre ans, de la construction sur les terrains en cause de locaux destinés à l'habitation pour les trois-quarts au moins de leur superficie totale.

L'article 266 bis de l'annexe III du C.G.I. précise qu'au plus tard dans les trois mois qui suivent l'expiration du délai de quatre ans, l'acquéreur doit produire un certificat du maire de la commune de la situation des biens attestant que les immeubles construits sont en situation d'être habités. Ce certificat précise si les immeubles sont ou non affectés à l'habitation pour les trois-quarts au moins de leur superficie totale. Il mentionne également la date de délivrance du permis de construire ou la date du dépôt de la déclaration de construction ainsi que la date d'achèvement des travaux et la date de délivrance du certificat de conformité délivré par la direction départementale de l'équipement. Il semble que certains D.D.E. estiment que la référence au certificat de conformité soit superflue. En effet, si des difficultés apparaissent en matière de certificat de conformité, celles-ci peuvent être réglées par les moyens dont disposent normalement les D.D.E. La délivrance du certificat peut être un élément de retard, sans véritable justification, pour apporter la preuve d'exécution des travaux prévue par l'article 266 bis précité. Il lui demande s'il n'estime pas que l'article 266 bis précité pourrait être modifié afin que soit supprimée la référence à la date de délivrance du certificat de conformité.

Assurance maladie

(travailleurs non salariés des professions non agricoles).

32534. — 20 octobre 1976. — M. Fanton rappelle à M. le ministre du travail que l'article 1^{er} du décret n° 70-322 du 13 avril 1970 relatif à l'assurance volontaire maladie et maternité gérée par le régime des travailleurs non salariés des professions non agricoles, précise que peuvent adhérer à l'assurance volontaire instituée par l'ordonnance n° 67-709 du 21 août 1967, les personnes qui ne relèvent d'aucun régime mais qui auraient relevé du régime des travailleurs non salariés des professions non agricoles au titre de leur dernière activité professionnelle ou en qualité d'ayants droit si ledit régime avait existé à l'époque. L'article 2 du même texte prévoit que les candidats à cette assurance volontaire doivent formuler leur demande dans un délai d'un an : soit initialement à compter de la date de publication du décret du 13 avril 1970 ; soit à compter de la date à laquelle les intéressés remplissent les conditions d'admission dans l'assurance volontaire régie par ledit décret. Enfin, il résulte de l'article 3 que si les demandes sont présentées après l'expiration des délais ci-dessus rappelés, le demandeur doit acquitter les cotisations correspondant à la période écoulée depuis la date d'ouverture du droit à bénéficier de l'assurance volontaire dans la limite des cinq dernières années précédant la demande. Par ailleurs, l'ouverture du droit aux prestations a lieu trois mois après l'affiliation de l'intéressé. Il lui expose, à cet égard, la situation d'un ancien commerçant retraité, né en 1897. L'intéressé, déjà retraité lors de l'entrée en vigueur du régime d'assurance maladie des travailleurs non salariés des professions non agricoles, entre dans le champ d'application du décret du 13 avril 1970. Il était, à ce titre, adhérent à la mutuelle nationale du commerce, de l'industrie et de l'artisanat, rue du Rocher, où il cotisait au titre du groupe B. En 1973, pour des raisons d'ordre personnel, il a demandé à adhérer à la M.I.C.R.E.P. dont le siège se trouve 56, rue du Surmelin, à Paris 20^e. Cet organisme lui a indiqué qu'aux termes des dispositions du décret du 13 avril 1970, il ne pouvait être agréé qu'à condition de régler les cotisations arriérées (donc d'avril 1970 à septembre 1973, c'est-à-dire pendant plus de trois ans, et d'effectuer un stage de trois mois avant de pouvoir être pris en compte par cette mutuelle. La décision ainsi prise à cet égard apparaît comme incompréhensible puisqu'au moment de sa demande d'affiliation, il dépendait de la mutuelle nationale du commerce, d'industrie et de l'artisanat, qui, tout comme la M.I.C.R.E.P., gère l'assurance volontaire maladie et maternité du régime des travailleurs non salariés des professions non agricoles. Il lui demande si, comme il le pense, dans des situations analogues à celle qu'il vient de lui exposer, un commerçant qui décide

simplement de changer d'organisme-assureur peut le faire sans avoir à verser le rappel des cotisations prévues à l'article 3 du décret du 13 avril 1970 et sans avoir à accomplir le stage de trois mois durant lequel il ne peut prétendre aux prestations.

Enseignants (conditions d'accès au corps des professeurs certifiés).

32535. — 20 octobre 1976. — M. Simon-Lojère appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation sur les modalités d'application du décret n° 75-1008 du 31 octobre 1975 fixant des conditions exceptionnelles d'accès au corps des professeurs certifiés. Ce texte prévoit que par dérogation aux conditions de recrutement habituelles et pendant une période de cinq ans à compter de 1975, les personnels enseignants titulaires justifiant de certains diplômes peuvent être nommés dans le corps des professeurs certifiés. Pour chacune de ces cinq années scolaires, une liste d'aptitude est établie par discipline, sur laquelle peuvent être inscrits des personnels qui ont assuré certains services d'enseignement pendant quatre années dont deux au moins en possession du titre requis. Le ministre de l'éducation prononce les nominations en qualité de professeur certifié stagiaire pour la durée de l'année scolaire parmi les personnels inscrits sur la liste d'aptitude. Ces professeurs certifiés stagiaires peuvent être titularisés dans le corps des professeurs certifiés à l'issue d'une année d'enseignement après avoir subi avec succès les épreuves pratiques du C.A.P.E.S. Ceux qui ne satisfont pas aux conditions précitées sont réintégrés dans leur corps d'origine. Il lui expose qu'il a eu connaissance de professeurs titularisés dans ces conditions, ayant au moins douze ans d'ancienneté, reçus aux épreuves pratiques dans les meilleures conditions et qui ont été affectés à des centaines de kilomètres de leur domicile familial. Certains ont renoncé à leur promotion et ont demandé leur réintégration dans le corps des adjoints d'enseignement pendant ainsi le bénéfice de leur succès au C.A.P.E.S. pratique. Il semblerait normal qu'étant donné l'ancienneté de services des personnels enseignants en cause, qui sont titulaires, les intéressés puissent participer au premier mouvement de mutations et non au second dit de première affectation. En effet, ces professeurs sont considérés comme débutants dans la profession ce qui n'est évidemment pas le cas. D'autre part, les personnels les plus âgés qui sont souvent chargés de famille et ont une installation familiale sont pénalisés puisqu'en fait ils doivent choisir entre une promotion professionnelle et leur équilibre familial. Ce choix n'est pas conforme aux déclarations officielles qui souhaitent « une meilleure conciliation de la vie familiale et de l'activité professionnelle ». Une promotion assortie d'une nomination dans un établissement éloigné du domicile entraîne en outre des frais supplémentaires sans indemnité spéciale, ce qui constitue une anomalie par rapport à d'autres types de promotion existante. En effet, un certifié devenu agrégé (par concours ou par promotion interne), un instituteur devenant PEGC, etc., peuvent être maintenus sur place ou nommés dans les environs immédiats après prise en considération de leur situation personnelle. L'enseignant devenu certifié dans les conditions prévues par le décret du 13 octobre 1975 et qui refuse son poste, est pénalisé par une réintégration dans son ancien corps, ce qui constitue une rétrogradation de fait et la perte du diplôme officiellement délivré. Il lui demande s'il n'estime pas que la transformation en véritables postes budgétaires de certifiés des postes budgétaires des personnels stagiaires comme certifiés permettrait de régler ce problème. A tout le moins, même en cas de réintégration dans l'ancien corps, les intéressés devraient pouvoir conserver le bénéfice du concours qu'ils ont passé. Il devrait être possible de prévoir pour eux des sursis d'affectation ainsi que des transferts académiques en cas d'entente entre rectorats. Il lui demande s'il envisage de retenir ces mesures qui auraient pour effet d'humaniser les modalités d'application d'un texte qui est vidé d'une partie de sa substance en raison de l'application rigoureuse qui en est faite.

*Médicaments (distribution d'échantillons gratuits
par les laboratoires pharmaceutiques).*

32536. — 20 octobre 1976. — **M. Longueue** demande à **Mme le ministre de la santé** si les laboratoires pharmaceutiques peuvent, sans enfreindre la réglementation concernant la publicité pharmaceutique, adresser des échantillons médicaux gratuits destinés à l'usage personnel des médecins et pharmaciens retraités qui leur en feraient la demande écrite.

*D. O. M. (publication des études réalisées sur la Soufrière
de la Guadeloupe).*

32537. — 20 octobre 1976. — **M. Pierre Bas** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer** s'il a l'intention de faire publier un recueil des déclarations des vulcanologues et savants qui ont eu à s'occuper des problèmes de la Soufrière à La Guadeloupe, depuis le début des événements jusqu'à ce jour, de façon à ce que le Parlement puisse rendre compte de la façon dont la science française se comporte devant des événements aussi imprévisibles et aussi mal connus que l'activité volcanique.

*Départements d'outre-mer
(concertation à propos de la situation en Guadeloupe).*

32538. — 20 octobre 1976. — **M. Pierre Bas** se fait à nouveau l'écho, auprès de **M. le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer**, du désarroi des populations de la Guadeloupe et de la surprise des dirigeants politiques, économiques et sociaux, face à l'absence de concertation que l'on relève actuellement. Etant donné la gravité de la situation, c'est de façon constante que tous ceux qui ont en charge une part des destinées de l'île doivent pouvoir se réunir et avoir des entretiens au plus haut niveau, tant avec les personnalités de passage, politiques, administratives ou scientifiques qu'avec les éléments qui, chacun à leur place, concourent à l'étude de la situation en Guadeloupe et aux mesures à prendre pour parer à toute éventualité. Il lui demande, à nouveau, quelles sont ses intentions en ce domaine.

*Assurance vieillesse (cumul intégral d'une pension de réversion
et d'un avantage de vieillesse personnel).*

32539. — 20 octobre 1976. — **M. Glon** appelle l'attention de **M. le ministre du travail** sur fait que, dans le régime général de sécurité sociale, le cumul de la pension de réversion et d'un avantage de vieillesse personnel n'est possible qu'en dessous d'un certain plafond de ressources. Il lui fait observer que cette restriction n'existe pas dans le régime de retraite des fonctionnaires où le cumul d'un droit propre et d'un droit dérivé s'applique sans limite. Le conjoint survivant d'un salarié du régime général, lui-même retraité de ce régime, a pourtant conscience que les deux retraites ont été constituées par le versement de cotisations pendant de nombreuses années d'activité et qu'elles ne s'identifient pas à une assistance gracieuse. **M. Glon**, qui n'ignore pas que le régime de retraite de la fonction publique est établi sur des bases très différentes de celles du régime général, demande toutefois à **M. le ministre du travail** que des dispositions soient prises pour atténuer d'abord et supprimer ensuite les disparités existantes, concernant les possibilités de cumul de pension de réversion et de retraite vieillesse à titre personnel.

*Assurance invalidité (bénéfice des prestations
pour les femmes d'exploitants agricoles).*

32540. — 20 octobre 1976. — **M. Offroy** rappelle à **M. le ministre de l'agriculture** que, dans le cadre de la législation actuelle, les épouses des exploitants agricoles sont particulièrement défavorisées en matière de protection sociale et qu'elles ne peuvent notamment bénéficier de pensions d'invalidité servies par l'A. M. E. X. A. Dans la réponse à la question écrite n° 26740, réponse parue au *Journal officiel des Débats*, A. N. n° 29 du 1^{er} mai 1976, page 2542, il était dit qu'un groupe de travail, constitué au mois de novembre 1975, avait été chargé d'étudier les questions relatives au statut juridique et social des femmes d'exploitants et devait déposer prochainement les conclusions de ses travaux. Il lui demande si ce dépôt a été effectué et, dans l'affirmative, les mesures qui sont envisagées afin que les épouses des exploitants agricoles puissent légitimement bénéficier des prestations d'invalidité qui leur sont jusqu'à présent refusées.

Rapatriés (mesures en faveur des rapatriés de Madagascar).

32541. — 20 octobre 1976. — **M. Simon-Lorère** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, s'il ne juge pas équitable d'apporter un aménagement aux textes prévoyant l'attribution d'une prime de réinstallation aux Français rapatriés de territoires d'outre-mer antérieurement placés sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France, afin que cette mesure puisse être appliquée au bénéfice des rapatriés de Madagascar. Il souhaite également que des mesures d'accueil soient prises à l'égard de ceux-ci, notamment par la création d'un centre destiné aux jeunes rapatriés de Madagascar.

*Rapatriés (mesures en vue de faciliter le rapatriement
des Français de Madagascar).*

32542. — 20 octobre 1976. — **M. Simon-Lorère** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** que le Gouvernement français intervienne pour faciliter le rapatriement des derniers Français résidant encore à Madagascar et qui rencontrent de grandes difficultés pour rallier la métropole.

Instituteurs et institutrices (affectation).

32543. — 20 octobre 1976. — **M. Peretti** demande à **M. le ministre du travail** s'il trouve normal qu'une maîtresse d'école auxiliaire documentaliste, inscrite au chômage et pouvant percevoir à ce titre durant un an une indemnité de 2 200 francs, se voit offrir un poste à mi-temps à 50 kilomètres de son domicile avec un traitement de 1 150 francs, pendant que la ville de Neuilly et d'autres cités dont les établissements scolaires sont dotés de très belles salles de documentation n'arrivent pas à obtenir que les postes indispensables à leur fonctionnement soient pourvus. S'il n'accepte pas l'idée que l'on puisse songer à résorber le chômage en nommant des fonctionnaires à des postes où ils ne seraient pas nécessaires, il pense en revanche que l'on doit doter les services de l'Etat des effectifs indispensables. Il fait remarquer au demandeur qu'il est préférable à tous égards de payer des gens pour le travail qu'ils accomplissent au lieu de les garder à ne rien faire. Il adresse cette même question à **M. le ministre de l'éducation** qui lui semble également compétent.

Instituteurs et institutrices (affectation).

32544. — 20 octobre 1976. — M. Peretti demande à M. le ministre de l'éducation s'il trouve normal qu'une maîtresse d'école auxiliaire documentaliste, inscrite au chômage et pouvant percevoir à ce titre durant un an une indemnité de 2 200 francs, se voit offrir un poste à mi-temps à 50 kilomètres de son domicile avec un traitement de 1 150 francs, pendant que la ville de Neuilly et d'autres cités dont les établissements scolaires sont dotés de très belles salles de documentations n'arrivent pas à obtenir que les postes indispensables à leur fonctionnement soient pourvus. S'il n'accepte pas l'idée que l'on puisse songer à résorber le chômage en nommant des fonctionnaires à des postes où ils ne seraient pas nécessaires, il pense en revanche que l'on doit doter les services de l'Etat des effectifs indispensables. Il fait remarquer au demeurant qu'il est préférable à tous égards de payer des gens pour le travail qu'ils accomplissent au lieu de les garder à ne rien faire. Il adresse cette même question à M. le ministre du travail qui lui semble également compétent.

I. U. T. (pourvoi du poste de directeur de l'I. U. T. de Saint-Etienne).

32545. — 20 octobre 1976. — M. Ralite attire l'attention de Mme le secrétaire d'Etat aux universités sur le fait que le poste de directeur de l'I. U. T. de Saint-Etienne est déclaré vacant et que trois enseignants se sont portés candidats à ce poste. Le Gouvernement a successivement proposé deux de ces candidats au conseil d'administration de l'I. U. T. de Saint-Etienne qui a refusé ces candidats. Le troisième candidat, M. Mazeran, n'a jamais été proposé au conseil d'administration. Le secrétariat d'Etat a, en toute illégalité, republié vacant ce poste en juillet 1976 avec un nouvel appel de candidatures. Seul M. Mazeran s'est porté candidat. Il lui demande ce qu'elle attend pour demander au conseil d'administration de l'I. U. T. de Saint-Etienne, comme les textes lui en font obligation, son avis sur M. Mazeran ? En outre, pour pallier l'absence de direction à l'I. U. T. de Saint-Etienne après le décès du secrétaire général de cet institut et assurer la continuité du service public, le président de l'université a nommé M. Mazeran comme directeur intérimaire de l'institut. Il lui demande ce qu'elle compte faire pour légaliser cette situation ?

Etudiants (subvention au C. R. O. U. S. pour le paiement des impôts locaux des logements d'étudiants de Stains (Seine-Saint-Denis)).

32546. — 20 octobre 1976. — M. Ralite demande à M. le Premier ministre (Economie et finances) de bien vouloir répondre d'urgence à la question écrite qu'il lui a posée le 21 mai dernier, question n° 29207.

Ecoles maternelles et primaires (remplacement des maîtres absents dans les établissements de la Seine-Saint-Denis).

32547. — 20 octobre 1976. — M. Ralite attire l'attention de M. le ministre de l'éducation sur la situation particulièrement inquiétante que crée en Seine-Saint-Denis le non-remplacement des maîtres absents pour congé maladie, parfois même pour congé maternité. Cette situation était malheureusement prévisible étant donné les critères de remplacement du ministère de l'éducation. Ainsi, alors que nombre d'enseignants ne sont pas nommés et se retrouvent au chômage, à un mois de la rentrée, des centaines d'enfants tant en maternelle qu'en primaire se trouvent sans maître. Un point a été fait en Seine-Saint-Denis au 11 octobre dernier et indique qu'il manquait : à Aubervilliers, en maternelle (4 enseignantes) ; à Aulnay, en élémentaire (3 enseignants) ; en maternelle (2 ensei-

gnantes) ; à Bagnolet, en maternelle (1 enseignante) ; au Blanc-Mesnil, en maternelle (2 enseignantes) ; à Bobigny, en élémentaire (2 enseignants) ; en maternelle (2 enseignantes) ; à Bondy, en maternelle (2 enseignantes) ; à Clichy-sous-Bois, en maternelle (2 enseignantes) ; à Drancy, en élémentaire (1 enseignant) ; en maternelle (2 enseignantes) ; à Dugny, en maternelle (1 enseignante) ; à Gagny, en maternelle (3 enseignantes) ; à La Courneuve, en maternelle (1 enseignante) ; à Montreuil, en élémentaire (3 enseignants) ; en maternelle (1 enseignante) ; à Neuilly-sur-Marne, en maternelle (2 enseignantes) ; à Neuilly-Plaisance, en maternelle (1 enseignante) ; à Noisy-le-Sec, en maternelle (1 enseignante) ; à Epinay, en maternelle (2 enseignantes) ; à Noisy-le-Grand, en maternelle (4 enseignantes) ; à Pierrefitte, en élémentaire (1 enseignant) ; en maternelle (2 enseignantes) ; à Saint-Denis, en élémentaire (4 enseignants) ; en maternelle (1 enseignante) ; en C. E. S. (1 classe non francophone) ; à Villemomble, en maternelle (2 enseignantes) ; à Villepinte, en élémentaire (1 enseignant). Cela représente près de 2 000 enfants sans maîtres. Encore cette statistique ne porte-t-elle que sur 21 communes sur les 40 que compte la Seine-Saint-Denis. C'est dire que ce chiffre est beaucoup plus élevé pour tout le département. Les parents d'élèves condamnent cette insuffisance dangereuse pour l'éducation de leurs enfants et veulent voir établir une situation normale qui exige que chaque maître absent soit immédiatement remplacé. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour régler cette situation dans l'intérêt des enfants et en conformité avec l'obligation scolaire.

Routes (travaux neufs réalisés depuis 1958 sur la R. N. 9 dans le Cantal).

32548. — 20 octobre 1976. — M. Pranchère demande à M. le ministre de l'équipement la liste des travaux neufs réalisés depuis 1958 sur la route nationale 9, dans la traversée du département du Cantal.

Routes (travaux neufs réalisés depuis 1958 sur les R. N. 13 et 589 dans le Cantal).

32549. — 20 octobre 1976. — M. Pranchère demande à M. le ministre de l'équipement la liste des travaux neufs réalisés sur l'ex-R. N. 121 entre Saint-Flour (Cantal) et la limite du département de l'Aveyron, ainsi que sur l'ex-R. N. 589 entre Chaudes-Aigues (Cantal) et la limite du département de la Lozère, en précisant pour chacun d'eux la longueur concernée : a) de 1958 jusqu'au classement de ces routes dans la voirie départementale ; b) depuis ce classement.

Routes (travaux neufs réalisés depuis 1958 sur l'ex-R. N. 122 dans le Cantal).

32550. — 20 octobre 1976. — M. Pranchère demande à M. le ministre de l'équipement la liste des travaux neufs réalisés sur l'ex-R. N. 122 entre Mauriac (Cantal) et la limite du département du Puy-de-Dôme, en précisant pour chacun d'eux la longueur concernée : a) de 1958 jusqu'au classement de cette route dans la voirie départementale ; b) depuis ce classement.

Routes (travaux neufs réalisés depuis 1958 sur la R. N. 128 dans le Cantal).

32551. — 20 octobre 1976. — M. Pranchère demande à M. le ministre de l'équipement la liste des travaux neufs réalisés depuis 1958 sur la route nationale 128 entre Murat (Cantal) et Saint-Flour (Cantal).

*Routes (travaux neufs réalisés depuis 1958
sur les R. N. 126 et 588 dans le Cantal).*

32552. — 20 octobre 1976. — M. Pranchère demande à M. le ministre de l'équipement la liste des travaux neufs réalisés depuis 1958 sur les routes nationales 126 et 588 entre Le Lioran (Cantal) et la limite du département de la Haute-Loire en précisant pour chacun d'eux la longueur concernée.

*Routes (travaux neufs réalisés depuis 1958
sur l'ex-R. N. 590 dans le Cantal).*

32553. — 20 octobre 1976. — M. Pranchère demande à M. le ministre de l'équipement la liste des travaux neufs réalisés sur l'ex-R. N. 590 entre Arpajon-sur-Cère (Cantal) et la limite du département de la Haute-Loire, en précisant pour chacun d'eux la longueur concernée : a) de 1958 jusqu'au classement de cette route dans la voirie départementale ; b) depuis ce classement.

*Routes (travaux neufs réalisés depuis 1958
sur l'ex-R. N. 601 dans le Cantal).*

32554. — 20 octobre 1976. — M. Pranchère demande à M. le ministre de l'équipement la liste des travaux neufs réalisés depuis 1958 sur l'ex-R. N. 601 entre Lafeuillade-en-Vézère (Cantal) et la limite du département de l'Aveyron.

*Routes (travaux neufs réalisés depuis 1958
sur l'ex-R. N. 678 dans le Cantal).*

32555. — 20 octobre 1976. — M. Pranchère demande à M. le ministre de l'équipement la liste des travaux neufs réalisés sur l'ex-R. N. 678 dans la traversée du département du Cantal, en précisant pour chacun d'eux la longueur concernée : a) de 1958 jusqu'au classement de cette route dans la voirie départementale ; b) depuis ce classement.

*Routes (travaux neufs réalisés depuis 1958
sur l'ex-R. N. 679 dans le Cantal).*

32556. — 20 octobre 1976. — M. Pranchère demande à M. le ministre de l'équipement la liste des travaux neufs réalisés sur l'ex-R. N. 680 entre Murat (Cantal) et la limite du département de la Corrèze et sur la R. N. 680 A, en précisant pour chacun d'eux la longueur concernée : a) de 1958 jusqu'au classement de cette route dans la voirie départementale ; b) depuis ce classement.

*Routes (travaux neufs réalisés depuis 1958
sur l'ex-R. N. 680 et la R. N. 680 A dans le Cantal).*

32557. — 20 octobre 1976. — M. Pranchère demande à M. le ministre de l'équipement la liste des travaux neufs réalisés sur l'ex-R. N. 680 entre Murat (Cantal) et la limite du département de la Corrèze et sur la R. N. 680 A, en précisant pour chacun d'eux la longueur concernée : a) de 1958 jusqu'au classement de ces routes dans la voirie départementale ; b) depuis ce classement.

*Routes (travaux neufs réalisés depuis 1958
sur l'ex-R. N. 682 dans le Cantal).*

32558. — 20 octobre 1976. — M. Pranchère demande à M. le ministre de l'équipement la liste des travaux neufs réalisés sur l'ex-R. N. 682, pour le tronçon situé dans le Cantal, en précisant pour chacun d'eux la longueur concernée : a) de 1958 jusqu'au classement de cette route dans la voirie départementale ; b) depuis ce classement.

*Etablissements secondaires (création d'un poste de maître auxiliaire
du génie civil au lycée Blaise-Pascal de Rouen).*

32559. — 20 octobre 1976. — M. Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation sur la situation consécutive à la décision de M. le recteur d'académie de Rouen de ne pas nommer de maître auxiliaire du génie civil au lycée Blaise-Pascal de Rouen contrairement à l'année dernière. La personne qui occupait ce poste s'est en effet vu contraindre de rejoindre les rangs des centaines de maîtres auxiliaires chômeurs de ce département dont le manque d'enseignants est pourtant particulièrement important. En conséquence, il lui demande de créer à nouveau un poste de maître auxiliaire du génie civil au lycée Blaise-Pascal de Rouen et de résoudre dans les meilleurs délais le problème du chômage des maîtres auxiliaires en Seine-Maritime.

*Transports en commun
(situation des chauffeurs des rapides de Lorraine).*

32560. — 20 octobre 1976. — M. Dopietri expose à M. le ministre du travail que les chauffeurs des rapides de Lorraine, une compagnie privée de transport de voyageurs, connaissent des conditions de travail déplorables. En effet, pour un salaire de misère — 1 700 francs net pour 208 heures de travail par mois — de nombreux chauffeurs sont contraints d'accomplir un service des plus harassants. Ceci alors que la loi interdit plus de huit heures par jour de conduite. Il arrive fréquemment que l'amplitude d'une journée — c'est-à-dire le temps passé en service — atteigne dix-sept heures (!). De plus, les heures creuses non payées se font généralement loin du domicile. Enfin, ces chauffeurs sont tenus d'assurer trois services : chauffeur, receveur et livreur. Dans ces conditions inhumaines, de nombreux travailleurs sont épuisés et beaucoup quittent leur emploi. C'est aussi la sécurité des passagers, écoliers, ouvriers... qui est en jeu. Par conséquent, il lui demande quelles mesures urgentes et énergiques il compte prendre pour normaliser une telle situation dans l'intérêt de ces travailleurs et, par voie de conséquence, des utilisateurs.

*Electricité (projets de création
de micro-centrales hydroélectriques).*

32561. — 20 octobre 1976. — M. Millet expose à M. le ministre de l'équipement la vive inquiétude des populations riveraines de certaines rivières cévenoles sur lesquelles serait projetée l'implantation de micro-centrales hydroélectriques. Trois projets seraient ainsi en gestation : l'un à Bions, commune d'Arphy (Gard) et les deux autres sur les communes d'Aumessas et de Vallerargue (Gard). Ces projets ne sont pas sans risques quant à l'équilibre écologique régional. C'est ainsi que les sociétés de pêche intéressées s'émouvent des conséquences qu'ils pourraient entraîner sur la reproduction des poissons et des écrevisses et sur les pollutions qui pourraient en découler. Cette émotion des personnes concernées par le projet (une pétition contre l'implantation d'une telle génératrice a recueilli l'accord unanime des riverains du Coudoulous) rejoint les réserves qu'auraient émises un certain nombre d'organismes intéressés :

c'est le cas, semble-t-il, de la direction régionale de l'O. N. F., de la direction départementale de l'agriculture, du directeur en chef de la direction piscicole de Montpellier; la direction du parc national des Cévennes aurait réservé son avis ainsi que l'ingénieur de l'équipement. De plus, à côté des répercussions sur les équilibres naturels si importants à préserver dans cette zone périphérique du parc national des Cévennes, de tels projets posent des interrogations quant à la privatisation d'un certain nombre de services fournis à E. D. F. Il n'est pas admissible que la production énergétique soit organisée sur une base privée et qu'E. D. F. soit obligée d'acheter le courant à ces particuliers pour le revendre ensuite aux usagers. Enfin, il n'est pas prouvé que l'apport dérisoire que fourniraient ces réalisations soit nécessaire pour l'approvisionnement en électricité de cette région. Il lui demande s'il n'entend pas s'opposer à de telles réalisations qui vont à l'encontre des intérêts de la population concernée et d'E. D. F., service public.

*Calamités agricoles (indemnisation
des producteurs de châtaignes des Cévennes gardoises).*

32562. — 20 octobre 1976. — M. Millet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur les importants dégâts qu'a subis la châtaigneraie cévenole à la suite d'une vague de froid accompagnée de mistral en automne 1974 et qui a détruit la récolte à 80 p. 100. Les déclarations de sinistre et les demandes d'indemnisation ont été faites en temps utile. Néanmoins, tandis que le département de l'Ardèche, soumis au même sinistre, a perçu 200 millions d'anciens francs de dommages, rien n'a été accordé pour les producteurs de châtaignes des Cévennes gardoises; Il y a là une situation injuste qui lèse les exploitants familiaux dont l'équilibre économique est déjà des plus précaires. Il lui demande s'il n'entend pas, dans un avenir proche, procéder à l'indemnisation de ce sinistre.

*Allocations de chômage
(respect par le C. N. R. S. de ses obligations en la matière.)*

32563. — 20 octobre 1976. — M. Berthelot attire l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur le fait que les allocataires du centre national de la recherche scientifique sont des salariés du C. N. R. S. à part entière et, à ce titre, le C. N. R. S. leur doit, s'ils se trouvent au chômage, l'allocation pour perte d'emploi (ordonnance n° 67-580 du 13 juillet 1967 et n° 68-1130 du 16 décembre 1968) et, lorsque leur engagement a été reconduit sur trois ans au moins, l'allocation supplémentaire d'attente. Or, plusieurs anciens allocataires du C. N. R. S. se sont vu refuser le versement de l'allocation pour perte d'emploi. L'attitude du C. N. R. S. est en cela discriminatoire par rapport à celle de la D. G. R. S. T. qui s'est engagée à verser l'allocation pour perte d'emploi aux allocataires de 3^e cycle privés d'emploi. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour faire cesser cette violation du droit des salariés dans un organisme public ?

Crèches (actualisation des normes).

32564. — 20 octobre 1976. — M. Odru attire l'attention de Mme le ministre de la santé sur les problèmes posés aux familles par la garde des jeunes enfants. L'accueil de ceux-ci dans des crèches donnant toutes garanties quant aux besoins du tout petit est un désir émis par de nombreuses mères de famille. Or, non seulement la part du budget de l'Etat affectée à la réalisation de ces crèches et à leur gestion reste très en deçà des besoins réels, mais encore les normes officielles utilisées pour leur répartition ne correspondent pas aux nécessités actuelles. Ces normes prévoient quatre places de crèche pour 1 000 habitants. Une commune de 100 000 habitants

devrait disposer de 400 places, soit à peine sept crèches. En admettant que ces conditions soient actuellement remplies, ce qui est loin d'être le cas, c'est à peine 20 p. 100 des enfants de zéro à trois ans dont les parents travaillent qui pourraient être accueillis. C'est évidemment très insuffisant. En conséquence, il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour effectuer une mise à jour de ces mesures.

Huiles (utilisation des huiles usagées pour le chauffage).

32565. — 20 octobre 1976. — M. Cousté rappelle à M. le ministre de l'industrie et de la recherche que, selon des informations de presse, un plan de récupération des huiles usagées est depuis plusieurs mois étudié au niveau interministériel en collaboration avec les représentants des organisations professionnelles intéressées. Il lui signale que, selon des informations dignes de foi, des appareils susceptibles d'utiliser ces huiles pour le chauffage tout en respectant les normes de sécurité et de protection de l'environnement ont été mis au point. Il lui demande donc si, dans le cadre des études menées par les administrations compétentes, il a été envisagé d'autoriser l'utilisation de ces brûleurs compte tenu de l'importante économie de devises que pourrait entraîner l'utilisation des huiles usagées pour le chauffage.

*Assurance maladie
(remboursement des frais de transport par ambulance).*

32566. — 20 octobre 1976. — M. Bécam attire l'attention de M. le ministre du travail sur le problème du remboursement par les caisses de sécurité sociale des transports effectués par les ambulanciers. Certaines caisses de sécurité sociale ont l'intention de refuser, à compter du 1^{er} octobre 1976, le bénéfice du tiers payant aux ambulanciers non agréés par elles. Cette mesure paraît discriminatoire puisqu'il n'y a pas obligation d'obtenir cet agrément pour exercer la profession d'ambulancier. D'autre part, pour diverses raisons, notamment du fait des difficultés d'application du texte actuel, seuls une vingtaine d'ambulanciers sont agréés dans le Finistère. Cette façon de procéder entraînerait des charges nouvelles pour les assurés sociaux au moment où l'Etat est contraint de leur demander un effort supplémentaire pour couvrir le déficit des caisses de sécurité sociale. Il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour remédier à cette anomalie.

*Défense (unification européenne
en matière de sécurité et de défense).*

32567. — 20 octobre 1976. — M. Delorme signale à M. le ministre des affaires étrangères la recommandation 285 adoptée par l'assemblée de l'U. E. O. lors de sa dernière session, en juin 1976. Cette recommandation invite les gouvernements des Etats membres de l'U. E. O. à examiner avec soin les possibilités qu'offre le traité de Bruxelles modifié pour prolonger l'action menée dans le cadre de la Communauté économique européenne sur le plan de la défense, notamment en cas d'urgence. Elle invite également le conseil des ministres de l'U. E. O. à suivre les consultations politiques entre les neuf pays signataires du traité de Rome. Il lui demande si le Gouvernement français compte donner suite à la recommandation 285 de l'assemblée de l'U. E. O. et élargir ainsi le processus d'unification européenne au domaine des questions de sécurité et de défense grâce à une stricte application du traité de Bruxelles.

Aéronautique (coopération européenne).

32568. — 20 octobre 1976. — M. Delorme appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement (Transports) sur la recommandation 289 adoptée par l'assemblée de l'U. E. O. lors de sa dernière ses-

sion, en juin 1976. Dans ce texte, l'assemblée de l'U. E. O. regrette que, malgré les propositions de la commission de Bruxelles, aucun plan d'action n'ait été mis en œuvre dans le cadre de la Communauté économique européenne pour assurer la sauvegarde de l'industrie aéronautique, gravement menacée par la conjoncture économique actuelle. L'assemblée de l'U. E. O. propose également aux gouvernements européens de mettre au point un programme commun de construction aéronautique en vue du développement de la production et de la commercialisation de grands avions civils, afin de sauvegarder un potentiel industriel et technologique indispensable à l'indépendance de l'Europe. Elle invite en outre les gouvernements européens à prévoir un financement commun en vue de la commercialisation de ces avions. Il lui demande si le Gouvernement français entend donner suite à la recommandation 289 de l'Assemblée de l'U. E. O. et rechercher par priorité une solution européenne aux problèmes de l'industrie aéronautique.

Handicapés (uniformisation du prix de journée des établissements pour malades mentaux).

32569. — 20 octobre 1976. — M. Brochard expose à Mme le ministre de la santé le cas d'une jeune fille âgée de vingt-trois ans, handicapée mentale, titulaire de la carte d'invalidité à 80 p. 100 qui, sur le conseil d'un médecin psychiatre, a été placée par ses parents dans un établissement situé dans un département autre que leur département de résidence. Cet établissement correspond, en effet, davantage aux besoins de la jeune handicapée que ceux qui sont situés plus proches de la famille. Cependant, du fait que les prix de journée afférents à l'hospitalisation sont plus élevés dans le département où est situé l'établissement que dans le département de résidence des parents, la caisse d'assurance maladie ne prend en charge ces prix de journées que dans la limite de celui qui est en vigueur dans le département de résidence et les parents doivent payer la différence, qui est d'environ 10 francs par jour, soit plus de 3 600 francs par an. Il lui demande comment il se fait que les prix de journée pour les malades mentaux ne soient pas uniformes sur l'ensemble du pays et s'il ne conviendrait pas de remédier à cette situation afin d'éviter que de nombreux parents d'enfants handicapés mentaux soient obligés d'apporter une contribution personnelle aux frais d'hospitalisation de ces enfants afin que l'intérêt de ceux-ci soit sauvegardé, étant fait observer que cet état de choses est contraire à l'un des principes posés par la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées d'après lequel les préférences des parents d'un enfant ou d'un adolescent handicapé doivent être respectées en ce qui concerne l'établissement dans lequel est fait le placement.

Nationalité (double nationalité pour une Française ayant épousé un Français naturalisé citoyen américain).

32570. — 20 octobre 1976. — M. René Feït expose à M. le ministre d'Etat, ministre de la justice, le cas d'une femme française qui a acquis la nationalité américaine par suite de son mariage en 1955, aux Etats-Unis d'Amérique, son mari, lui-même Français d'origine, ayant été naturalisé citoyen américain. Il lui précise que le mari bénéficie, conformément aux règles en vigueur, de la double nationalité française et américaine ainsi que les deux enfants du ménage, alors que la femme se trouve écartée de cet avantage et lui demande, la loi de 1973 en la matière n'étant pas rétroactive, s'il n'estime pas qu'il serait souhaitable qu'un projet de loi déposé à son initiative vienne corriger des anomalies de ce genre.

*Hydrocarbures
(uniformisation des prix du fuel-oil domestique).*

32571. — 20 octobre 1976. — M. Muller demande à M. le ministre de l'Industrie et de la recherche s'il ne lui paraît pas plus équitable d'uniformiser, au niveau national ou du moins départemental, le prix du fuel-oil domestique par voie de péréquation des frais de transport, quelle que soit la distance qui sépare le consommateur des raffineries de produits pétroliers. Le système actuel pénalise en effet les habitants des régions montagneuses qui, subissant des températures plus basses et des périodes de chauffe plus longues que les habitants des régions plus favorisées, doivent payer le mazout à un prix sensiblement majoré.

Assurance invalidité (amélioration des pensions).

32572. — 20 octobre 1976. — M. Seiflinger demande à M. le ministre du travail si, en matière d'assurance invalidité, il ne lui paraît pas équitable de calculer les pensions d'invalidité du régime général à 40 p. 100 du salaire moyen des dix meilleures années en première catégorie et à 60 p. 100 en deuxième catégorie; de supprimer la réduction de la pension d'invalidité en cas d'hospitalisation ou de cure; d'attribuer la majoration pour enfants et la majoration pour conjoint à charge aux invalides de moins de soixante ans; d'accorder une réduction du tarif S. N. C. F. aux invalides titulaires de la carte d'invalidité, comme pour les invalides de guerre.

Assurance vieillesse (amélioration des conditions d'attribution et de calcul des pensions de réversion).

32573. — 20 octobre 1976. — M. Seiflinger demande à M. le ministre du travail si, en matière de pension de veuve, il ne lui paraît pas légitime de procéder à l'attribution de la pension de veuve de la sécurité sociale sans condition d'âge ni d'invalidité comme dans les régimes spéciaux, et de calculer la pension de veuve sur la base de 75 p. 100 de celle du conjoint décédé.

*Accidents du travail et maladies professionnelles
(amélioration des rentes et indemnités).*

32574. — 20 octobre 1976. — M. Seiflinger demande à M. le ministre du travail si, en matière d'assurance accidents, il ne serait pas équitable d'assimiler la base de calcul des rentes d'accidents du travail survenus avant le 1^{er} janvier 1947 à celle des accidents survenus postérieurement; d'indemniser toutes les maladies professionnelles dès lors qu'il est médicalement établi que l'affection a été causée par l'exercice de la profession et de calculer la rente d'accident en rapport avec la perte réelle de capacité de travail, c'est-à-dire de supprimer le coefficient réducteur du taux d'I. P. P. en dessous de 50 p. 100.

*Sécurité sociale minière
(amélioration des règles de cumul et du régime des veuves).*

32575. — 20 octobre 1976. — M. Seiflinger demande à M. le ministre du travail si, en ce qui concerne le régime minier, il ne lui paraît pas légitime d'autoriser le cumul des rentes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou d'invalidité de guerre avec la pension d'invalidité générale dans la limite du salaire perçu par un travailleur valide de la même catégorie professionnelle, par analogie avec l'article L. 391 du code de la sécurité sociale; de calculer la pension de veuve à 75 p. 100 de celle du conjoint décédé;

de prévoir l'attribution aux veuves de la même quantité de charbon qu'aux pensionnés ; de supprimer la T. V. A. sur les combustibles ; d'accorder le bénéfice de la campagne double pour les périodes de guerre.

Ville de Paris (circulation routière).

32576. — 20 octobre 1976. — **M. Mesmin** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, s'il est bien exact que différents constructeurs de matériel de commande de feux de signalisation ont été récemment contactés par le centre électronique de gestion, d'étude et de traitement de l'information (C. E. G. E. T. I.), organisme qui dépend de son département ministériel. Celui-ci aurait indiqué qu'il est chargé d'étudier un plan global de régulation centralisée des feux de carrefour de la ville de Paris. Cette information, si elle est exacte, ne laisse pas de poser de graves problèmes de compétence. D'une part, toutes les études concernant la circulation ont toujours été présentées au conseil de Paris par les deux préfets solidaires. Tel doit être le cas du mémoire commun à présenter à la prochaine session sur les options générales du plan de circulation. D'autre part, dans le contexte du futur statut de la capitale, il ne s'agirait ni plus ni moins que de dessaisir les services de la ville et les élus municipaux des problèmes d'organisation et de régulation de la circulation. Une telle position ne serait pas envisageable à trois titres : elle serait en contradiction absolue avec les assurances données à l'auteur de la présente question lors de la discussion à l'Assemblée nationale du projet de statut de Paris et concernant un renforcement des compétences de la mairie de Paris en matière de circulation et de stationnement ; elle irait à l'encontre de la pratique générale, tant française qu'étrangère, qui veut que, après des études en collaboration, la responsabilité de la circulation revienne aux polices, mais l'équipement, la maintenance et l'exécution des systèmes restant assurés par les services techniques des villes ; elle rendrait inextricables, enfin, les procédures de subvention puisque celles-ci sont accordées à titre municipal.

Charbon (poursuite de l'exploitation de la houillère située à la Doa).

32577. — 20 octobre 1976. — **M. Bayard** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** sur l'exploitation de charbon à ciel ouvert située à la Doa (sortie Nord de Saint-Etienne). Ce chantier a été nuvert en janvier 1976 et, depuis cette date, 400 000 tonnes de charbon ont été extraites. L'autorisation a été donnée jusqu'au 31 décembre 1976 mais elle serait repoussée jusqu'au 1^{er} mars 1977. A cette époque on aura extrait 600 000 à 700 000 tonnes. Le raccordement à la sortie Nord de Saint-Etienne de la partie d'autoroute construite entre Ratarieux et Andrézieux-Bouthéon empêcherait la poursuite de cette exploitation à ciel ouvert. Cependant un arrêt définitif à la date du 1^{er} mars 1977 laisserait encore sur place une quantité de charbon estimée à 400 000 à 500 000 tonnes. Cette exploitation semble techniquement et commercialement intéressante puisqu'en effet cette année la centrale du Bec a pu être alimentée avec ce charbon. Compte tenu des économies à réaliser en matière d'approvisionnement en énergie, compte tenu que toutes les activités doivent être maintenues dans le département de la Loire particulièrement touché par la crise, et la reconversion entamée depuis longtemps des mineurs, compte tenu que les travaux de poursuite de l'autoroute pourraient être repoussés, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître quelles mesures il entend mettre en œuvre afin de récupérer l'ensemble de ce tonnage de charbon, dont l'intérêt ne peut lui échapper au moment où différents efforts sont faits pour la récupération maximum de toutes les sources d'énergie, et même de certains déchets compensant l'approvisionnement de certaines matières premières.

Assurances sociales (uniformisation des régimes).

32578. — 20 octobre 1976. — **M. Josselin** demande à **M. le Premier ministre (Economie et finances)** quelles mesures il compte prendre pour parvenir rapidement à l'indispensable harmonisation des prestations et des contributions entre les divers régimes sociaux.

Assurances sociales (uniformisation des régimes).

32579. — 20 octobre 1976. — **M. Josselin** demande à **M. le ministre du travail** quelles mesures il compte prendre pour parvenir rapidement à l'indispensable harmonisation des prestations et des contributions entre les divers régimes sociaux.

Assurance maladie

(matériel remboursable aux handicapés physiques).

32580. — 20 octobre 1976. — **M. Jacques Blanc** expose à **M. le ministre du travail** que de nombreux handicapés physiques sont dans l'obligation, pour effectuer leurs déplacements, d'utiliser un fauteuil roulant ou une petite voiture actionnée par un moteur électrique. Il lui précise que si la sécurité sociale accepte en cas de nécessité de rembourser les frais de remplacement du fauteuil ou du petit véhicule, en revanche elle ne prend pas en charge l'achat du moteur, et lui demande s'il n'estime pas que toutes dispositions convenables devraient être prises à son initiative pour que cet organisme accorde un remboursement total du prix du moteur, utilisé par des handicapés non soumis à l'impôt sur le revenu et partiel au moins pour les autres.

R. A. T. P. (amélioration du réseau parisien).

32581. — 20 octobre 1976. — **M. Pierre Bas** expose à **M. le ministre de l'équipement (Transports)** que parmi les difficiles et multiples problèmes de la circulation par le métro à Paris, le cas des changements de Montparnasse-Bienvenue était l'un des plus délicats à résoudre. En effet, Montparnasse-Bienvenue est le principal nœud de communication souterraine de la rive gauche. La ligne n° 12, la ligne n° 14, la ligne n° 4 et la ligne n° 6 s'y croisent et la surcharge des couloirs et des quais est malheureusement bien connue. D'immenses efforts ont été entrepris depuis l'avènement de la V^e République pour porter remède à cette situation : c'est ainsi qu'un magnifique ensemble de trottoirs roulants, l'un des plus importants de Paris, a été mis en place. L'auteur de la question, quand il était président du conseil d'administration du district de la région parisienne, a eu le privilège de porter devant le Président de la République d'alors, Georges Pompidou, le problème du prolongement de la ligne de Sceaux et d'obtenir une décision définitive, favorable à la prolongation de cette ligne jusqu'au Châtelet, décision qui a été ensuite complétée par la prolongation de la ligne jusqu'à la gare du Nord. Il est évident qu'une multitude de voyageurs, qui à l'heure actuelle venant de la région sud de Paris changent à Denfert-Rochereau puis à Montparnasse, pourront à l'avenir aller directement au Châtelet et à la gare du Nord et se répandre de façon plus aisée dans Paris. Mais, même dans ces conditions, il est à craindre que la station reste toujours très encombrée et c'est pourquoi l'on peut accueillir avec intérêt l'idée lancée par un ingénieur de créer un couloir de correspondance entre les stations Rennes, sur la ligne n° 12, et Saint-Placide sur la ligne n° 4. Des travaux peu onéreux, compte tenu des couloirs existants, permettraient de soulager les stations Odéon, Sèvres-Babylone et surtout Montparnasse. L'auteur de la question remercie **M. le ministre de l'équipement** des diligences qu'il voudrait bien faire en ce domaine.

REponses DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

INDUSTRIE ET RECHERCHE

Industrie électronique (entreprise Artelec, ex-Grandin).

31725. — 18 septembre 1976. — M. Odru attire l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur les déclarations qui ont été faites par le directoire de l'entreprise Artelec, ex-Grandin, lors de la réunion du comité de surveillance du 9 août 1976 ; il apparaît que les engagements du Gouvernement n'ont pas été respectés ce qui entraînerait le dépôt de bilan. Après de longs mois de lutte, cent cinquante salariés de l'entreprise retrouvaient enfin leur emploi, ce qui de toute évidence est d'un grand intérêt économique pour la ville de Montreuil. La viabilité de l'entreprise est confirmée par la réalisation d'un nouveau et important marché négocié avec les établissements Renault pour la fabrication de 35 000 postes auto-radio par an. De plus, sept nouveaux modèles auto-radio sont prêts à sortir, la mise au point technique d'un nouveau récepteur de télévision est sur le point d'être achevée. Aussi, il lui demande quelles mesures il entend mettre en œuvre pour aider au maintien de cette entreprise.

Réponse. — Une réponse a été adressée directement à l'honorable parlementaire.

QUESTIONS ECRITES

pour lesquelles les ministres demandent
un délai supplémentaire
pour rassembler les éléments de leur réponse.

(Art. 139, alinéa 3, du règlement.)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, fait connaître à M. le président de l'Assemblée nationale qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 31639 posée le 18 septembre 1976 par M. Popereu.

M. le ministre de l'éducation fait connaître à M. le président de l'Assemblée nationale qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 31937 posée le 2 octobre 1976 par M. Dupuy.

Mme le ministre de la santé fait connaître à M. le président de l'Assemblée nationale qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 31957 posée le 2 octobre 1976 par M. Berthouin.

Mme le ministre de la santé fait connaître à M. le président de l'Assemblée nationale qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 32106 posée le 3 octobre 1976 par M. Gilbert Schwartz.

Ce numéro comporte le compte rendu intégral des deux séances
du mardi 19 octobre 1976.

1^{re} séance : page 6725 ; 2^e séance : page 6741.

ABONNEMENTS			VENTE au numéro.
	FRANCE et Outre-Mer.	ÉTRANGER	FRANCE et Outre-Mer.
	Francs.	Francs.	Francs.
Assemblée nationale :			
Débats	22	40	0,50
Documents	30	40	0,50
Sénat :			
Débats	16	24	0,50
Documents	30	40	0,50

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone { Renseignements : 579-01-95.
Administration : 578-61-39.

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

